

**PROGRAMME PLURIANNUEL  
D'ACTIVITE DES SAFER  
BILAN 2016  
ET BILAN CONSOLIDE 2015-2016**





# SOMMAIRE

<b>PREAMBULE</b>	<b>4</b>
<b>I- MISE EN ŒUVRE GÉNÉRALE DU P.P.A.S SAFER BRETAGNE EN 2016</b>	<b>5</b>
A) Bilan global	5
B) Les difficultés rencontrées	7
<b>II- LA MISE EN ŒUVRE DU P.P.A.S. EN 2016 AU REGARD DES ORIENTATIONS, MISSIONS, ENJEUX ET ACTIONS PRIORITAIRES</b>	<b>8</b>
A) Rappel des orientations de la SAFER Bretagne	8
B) Les objectifs quantifiés	9
La mission agricole et forestière	9
La mission environnementale	10
La mission de développement durable des territoires ruraux	11
La mission de transparence du marché foncier	12
C) Les résultats de l'année 2016	13
Action 1.1.1 Assurer la transmission des exploitations et l'installation en agriculture	14
Action 1.1.2 Améliorer la transmissibilité des exploitations	17
Action 1.1.3 Conforter les exploitations agricoles en vue d'assurer leur viabilité	20
Action 1.2.1 Restructurer et aménager le foncier	22
Action 1.3.1 Maintenir et développer l'agriculture biologique et les circuits courts	24
Action 1.4.1 Préserver les terres agricoles	26
Action 1.5.1 Préserver la forêt	28
Action 2.1.1 Assurer la complémentarité entre environnement et activité agricole	30
Action 2.2.1 Préserver la biodiversité	32
Action 2.2.2 Préserver la qualité de l'eau dans les secteurs à enjeux	34
Action 3.1.1 Assurer un appui technique aux collectivités dans la mise en œuvre des politiques publiques	36
Action 3.1.2 Faciliter l'implantation de porteurs de projet en milieu rural	39
Action 4.1.1 Développer et déployer la compétence de la SAFER en matière d'observation foncière, contrôle et veille foncière	41
Action 4.1.2 Poursuivre l'action de la Safer en faveur de la transparence du marché foncier	43
<b>ANNEXES</b>	<b>45</b>
Tableau de synthèse	46
Articles de presse	47
Avis favorable de MM. les Commissaires du Gouvernement Agriculture et Finances concernant le bilan 2016 du P.P.A.S. de la Safer Bretagne	53

## PREAMBULE

Le programme pluriannuel d'activité de la SAFER Bretagne (P.P.A.S.) 2015-2021 a été élaboré en 2014 pendant une période riche en réformes : loi ALUR, loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt, loi NOTRE portant réforme de l'organisation territoriale.

L'élaboration de ce P.P.A.S. s'est réalisée en lien avec les commissaires du gouvernement Agriculture et Finances. Un comité régional d'élaboration a été constitué par le Directeur Régional de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt (commissaire du gouvernement agriculture) qui l'a présidé.

Il était composé de représentants de l'A.S.P., de la D.R.A.A.F., de la D.R.E.A.L., de la D.D.T.M. 29, de la C.R.A.B., de la F.R.S.E.A., des J.A. Bretagne, de la Confédération Paysanne, de la Coordination Rurale, de la Région Bretagne, des quatre conseils départementaux bretons, du Crédit Agricole des Côtes d'Armor et de la SAFER Bretagne.

Les membres du conseil d'administration, les comités techniques et le personnel de la SAFER Bretagne ont été régulièrement consultés pour faire de ce plan un véritable projet d'entreprise, qui, au regard des quatre missions de la SAFER Bretagne, a retenu les enjeux prioritaires et les actions à mettre en œuvre pour chaque enjeu.

Ce P.P.A.S. 2015-2021 a été approuvé par le ministre de l'Agriculture le 30 avril 2015 et par le ministre des Finances le 19 mai 2015.

Le Code Rural et de la pêche maritime (R141-7) demande qu'un bilan annuel de la mise en œuvre du P.P.A.S. 2015-2021 soit établi par la SAFER Bretagne et soumis au conseil d'administration qui approuve les comptes annuels de la SAFER Bretagne, accompagné de l'avis motivé des commissaires du gouvernement Agriculture et Finances.

Après approbation du conseil d'administration de la SAFER Bretagne, il sera transmis aux ministres chargés de l'Agriculture et des Finances, accompagné de l'avis motivé des commissaires du gouvernement.

Ce bilan annuel 2016 et le bilan consolidé des années 2015 et 2016 du P.P.A.S. seront ensuite présentés aux quatre comités techniques départementaux, ainsi qu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la SAFER Bretagne.

# I- LA MISE EN ŒUVRE GÉNÉRALE DU P.P.A.S. SAFER BRETAGNE EN 2016

## A) Bilan global

---

L'année 2016 s'est traduite pour la SAFER Bretagne par une forte activité foncière avec 4 878 ha achetés (contre 4 288 ha en 2015).

Ce chiffre comprend également aussi des bâtiments d'habitation et d'exploitation, du cheptel, du matériel et des stocks pour une valeur totale d'acquisition, foncier compris, de 37 075 K€ (contre 37 779 K€ en 2015).

La Safer Bretagne a également vendu 5 012 Ha pour une valeur de 42 858 K€ (contre 4 730 Ha pour une valeur de 42 907 K€ en 2015).

Cette activité foncière s'est concrétisée par 835 actes notariés signés par la SAFER Bretagne, soit 3,3 actes notariés régularisés par jour ouvrable.

Ces ventes faites par la SAFER Bretagne ont contribué à un développement durable et équilibré de l'espace rural et périurbain en Bretagne, et traduisent la mise en œuvre concrète des trois premières missions confiées par le législateur (L 141-1 CRPM) à la SAFER Bretagne, soit :

- le développement des activités agricoles et forestières ;
- la préservation de l'environnement ;
- le développement des territoires ruraux.

➤ Dans la première région agricole de France, il est logique que les rétrocessions en faveur de l'Agriculture représentent 92 % du nombre d'actes notariés régularisés et 93 % de la surface rétrocedée par la SAFER Bretagne, soit 4 677 ha (contre 4 217 ha en 2015).

Par contre, les opérations forestières ne représentent que 1,8 % du nombre d'actes de rétrocessions et moins de 1 % de la surface rétrocedée soit 44 ha (contre 40 Ha en 2015), ceci peut s'expliquer en partie par le fait que la Région Bretagne est la moins boisée de France.

➤ Quant à la mission environnementale de la SAFER Bretagne, elle s'est concrétisée par 17 actes de rétrocession représentant 137 ha pour la protection de la qualité de l'eau, suite à la négociation des périmètres protégés des captages d'eau potable (contre 28 Ha en 2015).

Concernant la protection de la biodiversité, il avait été retenu que toutes les opérations conduites par la SAFER Bretagne permettant de préserver le potentiel agricole, forestier ou environnemental du territoire, contribuent directement à la préservation de la biodiversité ordinaire et remarquable.

A ce sujet, 94 % des rétrocessions de la SAFER Bretagne en 2016, ont contribué à la préservation de la biodiversité ordinaire et remarquable (contre 91% en 2015).

Dans la même logique de complémentarité entre agriculture et environnement, il avait été demandé de quantifier les rétrocessions de terres agricoles qui permettent aux agriculteurs de contribuer aux objectifs de la directive nitrates et du plan de lutte contre les algues vertes. Il ressort que 73 % des rétrocessions agricoles (contre 77 % en 2015) ont permis aux exploitants agricoles concernés d'obtenir un meilleur respect des règles agro environnementales (diminution de la pression azotée), ce qui permet d'améliorer la qualité des eaux de surface en Bretagne.

- La troisième mission de la SAFER Bretagne est de contribuer au développement durable des territoires ruraux en favorisant principalement la réalisation de projets d'infrastructures portés par les collectivités, en garantissant la maîtrise du foncier nécessaire, tout en cherchant à mettre en œuvre le principe « Eviter, Réduire, Compenser ».

L'objectif de 5 % des surfaces rétrocédées pour le développement durable des territoires ruraux a été dépassé (6,56 %) car la SAFER Bretagne a rétrocédé en 2016 une partie de l'emprise foncière de la L.G.V. Bretagne-Pays de Loire à SNCF Réseau (212 ha, 2 222 K€).

- La quatrième mission de la SAFER Bretagne consiste à contribuer à la transparence du marché foncier. Cette transparence a été assurée premièrement par une présence forte de la SAFER Bretagne sur le marché foncier pour mieux orienter les biens en vente après publicité légale sur le site internet de la Safer Bretagne, des sites internet des préfectures de Région et de départements ainsi qu'en mairies et dans les journaux Terra et Paysan Breton. En 2016, le taux de prise de marché de la SAFER Bretagne sur le marché accessible était de 16,71 % pour un objectif de 20 % (contre 18,93% en 2015)

La transparence du marché foncier se réalise également en transmettant les D.I.A. (Déclaration d'Intention d'Aliéner) à l'ensemble des syndicats représentatifs agricoles, ainsi qu'aux communes sous veille foncière (748) et à l'Etat.

## B) Les difficultés rencontrées

---

Les conseillers fonciers de la SAFER Bretagne évoluent sur un marché foncier rural et des exploitations agricoles très concurrentiel, du fait de la présence des agences immobilières (Alteor, filiale de Cogedis, Quatuor Transaction, rachetée par les 14 CER France des départements de l'ouest de la France, VLH – Rennes Immobilier), des centres de gestion, des chargés de transmission d'élevage des coopératives agricoles.

De plus, le marché foncier rural évolue de plus en plus vers la transmission d'exploitations globales avec de nombreux montages sociétaires afin de contourner la réglementation des structures agricoles et non plus uniquement du parcellaire simple (Cf annexe interview d'Emmanuel Hyst, Président de la Fnsafer, « La Safer n'empêche pas, elle permet ! » - Terra du 16 décembre 2016).

Mais la plus grande difficulté réside dans les crises profondes que traverse l'ensemble des filières d'élevage en Bretagne et notamment la filière laitière en 2016, ce qui entraîne des refus de financement pour les candidats.

De plus, les négociations sont plus longues avec les cédants qui n'acceptent pas de revoir immédiatement leurs prétentions financières à la baisse dans un contexte de crise de la production agricole qui remet en cause la rentabilité des élevages à reprendre ainsi que leur valeur.

Les évolutions réglementaires imposées par la loi d'avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt ont entraîné :

- Un passage de 16 753 notifications reçues et enregistrées en 2015 à 21 380 notifications reçues en 2016 (+27 %), du fait de l'obligation de notification en cas de donation et cession de parts sociales ...
- L'adaptation de l'outil informatique aux nouvelles règles concernant : la publicité, la fiche candidature, la présentation des fiches en comité technique départemental, la transmission des informations aux Commissaires du Gouvernement.
- La mise en place du nouveau SDREA (Schéma Directeur Régional des Exploitations Agricoles) et ses nouvelles priorités concernant l'attribution du foncier ont nécessité un temps de formation des équipes et des membres des C.T.D. (Cf Annexe « Autorisation d'exploiter le foncier : de nouvelles règles régionales à connaître » Terra du 9 septembre 2016).

## II- LA MISE EN ŒUVRE DU P.P.A.S. EN 2016 AU REGARD DES ORIENTATIONS, MISSIONS, ENJEUX ET ACTIONS PRIORITAIRES

### A) Rappel des orientations de la SAFER Bretagne

---

La SAFER Bretagne participe au développement durable et équilibré de l'espace rural. Son programme d'action relève de cette participation et s'inscrit dans le cadre des 4 missions de service public qui lui sont confiées :

☞ la mission agricole et forestière qui passe, d'une part, par la mise en œuvre de la politique d'installation en agriculture, sans toutefois omettre la consolidation des exploitations pour qu'elles atteignent une dimension économiquement viable. La SAFER Bretagne doit aussi concourir à l'amélioration de la répartition parcellaire, à la diversité des productions et à l'agro-écologie avec notamment une contribution au développement des surfaces en agriculture biologique,

☞ la mission environnementale consiste en la protection des ressources naturelles, de la biodiversité et des paysages. Cette mission sera complétée par une contribution à la mise en œuvre des politiques publiques agro- environnementales (préservation et gestion optimale des ressources naturelles),

☞ le développement durable des territoires ruraux, par la contribution au développement des infrastructures linéaires (routières, ferroviaires), l'implantation de nouvelles activités,

☞ la transparence du marché foncier par le déploiement de l'observation et de la veille foncière auprès de nos partenaires (syndicats agricoles, collectivités, Etat).

Le « volet social » dans les opérations foncières, afin de maintenir l'emploi, devra être pris en compte.

Nous avons construit le PPAS 2015-2021 autour de ces 4 missions. Pour chacune d'elles, un ou plusieurs enjeux a été déterminé. Puis pour chaque enjeu, plusieurs actions ont été développées.

## B) Les objectifs quantifiés

---

### La mission agricole et forestière

Les enjeux et les actions retenus au titre de la mission agricole et forestière sont les suivants :

<b>Mission</b>	<b>Enjeu</b>	<b>Action</b>
1 Mission Agricole et Forestière	1.1 Assurer le renouvellement des générations agricoles	1.1.1 Assurer la transmission des exploitations et l'installation en agriculture 1.1.2 Améliorer la transmissibilité des exploitations 1.1.3 Conforter les exploitations agricoles en vue d'assurer leur viabilité
	1.2 Restructuration et amélioration parcellaire	1.2.1 Restructurer et aménager le foncier
	1.3 L'agriculture biologique et circuits courts	1.3.1 Maintenir et développer l'agriculture Biologique et les circuits courts
	1.4 L'activité agricole globale	1.4.1 Préserver les terres agricoles
	1.5 Le domaine forestier	1.5.1 Préserver la forêt

## La mission environnementale

Un préalable à cette mission, est la mise en place d'un partenariat étroit avec les Collectivités. Les objectifs poursuivis reposent sur :

- la protection de la ressource en eau. Dans le cadre de conventions avec les Départements, les communes et les syndicats d'eau, il s'agira de dégager les emprises foncières pour la protection de captages d'eau, d'ouvrages hydrauliques et pour la protection des berges,
- la confortation des exploitations agricoles en lien avec la « directive nitrates »,
- la conservation des milieux naturels, des sites d'intérêt environnemental et la protection de la biodiversité. Il s'agit de partenariats avec les départements, la D.R.E.A.L., le Conservatoire du Littoral ou les parcs régionaux afin de protéger les espaces sensibles naturels. La SAFER peut également contribuer au maintien de la biodiversité ou à son développement par la mise en place de corridors écologiques (« trames vertes et bleues »),
- la préservation des continuités écologiques,
- la protection des paysages et du littoral. Il s'agit de lutter contre la déprise, le mitage et de mettre en valeur le patrimoine bâti et de préserver le littoral,
- la prévention des risques naturels et notamment des inondations en conservant des champs d'expansion pour les eaux et en réservant des zones tampons,
- la mise en œuvre des programmes d'action des contrats territoriaux du plan « Algues Vertes ».

Les enjeux et les actions retenus au titre de la mission environnementale sont les suivants :

Mission	Enjeu	Action
2 Mission Environnementale	2.1 Concilier environnement et agriculture 2.2 Préserver les ressources naturelles et les paysages	2.1.1 Assurer la complémentarité entre environnement et activité agricole 2.2.1 Préserver la biodiversité 2.2.2 Préserver la qualité de l'eau dans les secteurs à enjeu

## La mission de développement durable des territoires ruraux

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- la contribution à la protection des espaces agricoles, naturels et forestiers, avec notamment une participation aux réunions de la C.D.P.E.N.A.F. et un appui technique, si nécessaire, aux travaux de cette commission,
- la contribution à une répartition équilibrée des diverses activités concourant au développement du milieu rural avec le déploiement de l'outil Vigifoncier auprès des collectivités territoriales,
- la contribution au développement des grands projets d'infrastructures nécessaires au développement du territoire,
- la contribution à la politique de gestion des déchets.

Les enjeux et les actions retenus au titre de la mission développement durable des territoires ruraux sont les suivants :

Mission	Enjeu	Action
3 Mission de développement durable des territoires ruraux	3.1 Participer au développement durable des territoires ruraux	3.1.1 Assurer un appui technique aux collectivités dans la mise en œuvre des politiques publiques 3.1.2 Faciliter l'implantation de porteurs de projet en milieu rural

## La mission de transparence du marché foncier

### A) Les résultats de l'année 2016

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- la communication aux services de l'Etat, des informations détenues sur l'évolution des prix et l'ampleur des changements de destination agricole,
- la communication aux personnes publiques et aux personnes privées chargées d'une mission de service public des informations concernant le prix, la surface, la nature et la référence cadastrale des biens concernés par certaines cessions et, le cas échéant, les analyses qui en découlent,
- une information aux maires, des déclarations d'intention d'aliéner portant sur des biens situés sur le territoire de leur commune (L.143-7-2 du Code Rural),
- une communication des déclarations d'intention d'aliéner concernant le marché accessible aux syndicats agricoles représentatifs,
- une présentation de l'ensemble des opérations foncières en Comité Technique (préemptions, rétrocessions, C.M.D. – Convention de Mise à Disposition-, baux SAFER, C.O.P.P. -Convention d'Occupation Provisoire et Précaire-, intermédiation locative), ce qui revient à dépasser les exigences du Code Rural (R141-5 du Code Rural).
  
- la réalisation d'appels à candidature (Presse – Mairies – Site internet) pour l'ensemble des biens maîtrisés par la SAFER Bretagne, suite à préemption, acquisition amiable, convention de mise à disposition, intermédiation locative ou occupation précaire, ce qui revient à dépasser les exigences du Code Rural (R142-3 du Code Rural).

Les enjeux et les actions retenus au titre de la mission de transparence du marché foncier sont les suivants :

Mission	Enjeu	Action
4 Mission de transparence du marché foncier	Assurer l'observation foncière, la 4.1 veille et la transparence du marchés et des procédures	4.1.1 Développer et déployer la compétence de la SAFER en matière d'observation foncière, contrôle et veille foncière 4.1.2 Poursuivre l'action de la Safer en faveur de la transparence

### C) LES RESULTATS DE L'ANNEE 2016

Mission n°1	<b>Mission Agricole et Forestière</b>
Enjeu n°1.1	<b>Assurer le renouvellement des générations agricoles</b>
Action 1.1.1	<b>Assurer la transmission des exploitations et l'installation en agriculture</b>

		National 2012	Bretagne 2012	Source
<b>Indicateurs de contexte</b>	Nbre de 1ères installations (hors transfert entre époux)	11 544 (hors DOM)	551	MSA
	dont nombre de JA (chefs d'exploitation)	5 248	460	MAAF
	Superficie moyenne des 1ères installations (hors transfert entre époux) (en Ha)	32 (hors Dom)	70	MSA

<b>Public concerné</b>	Cédants, repreneurs (dont les candidats à l'installation) et propriétaires fonciers
<b>Objectif général</b>	Mobiliser l'ensemble des moyens permettant de positionner la Safer en acteur de la transmission des exploitations agricoles et de l'installation en agriculture.
<b>Descriptif de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- assurer un renouvellement des générations agricoles sur l'ensemble du territoire y compris en zones périurbaines, littorales et insulaires.</li> <li>- préserver la diversité des filières et l'approvisionnement des industries agroalimentaires</li> <li>- favoriser l'émergence de projets viables économiquement et conformes aux projets agricoles départementaux et au futur schéma directeur régional des structures</li> <li>- valoriser la capacité de la Safer à sécuriser le volet foncier de la transmission par la combinaison de tous les outils dont elle dispose (CMD, intermédiation locative ...)</li> <li>- valoriser les compétences de la Safer en transmission globale d'exploitation et en évaluation des actifs d'exploitation (cheptel, stock, matériel, marque ...)</li> <li>- développer des partenariats de nature à organiser et faciliter la synergie des acteurs de la transmission</li> <li>- favoriser le dialogue entre les acteurs par des rencontres régulières</li> </ul>
<b>Principaux Partenaires</b>	Région Bretagne Conseils Généraux Chambres d'Agriculture (régionale et départementales) Syndicats agricoles Coopératives et toute autre organisation de producteurs Centres de gestion Notaires Banques
<b>Moyens Humains, Techniques et Financiers</b>	<p><b>Moyens humains :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- équipes opérationnelles de la Safer</li> <li>- apport spécifique de conseillers fonciers ayant des compétences particulières, soit sur une filière soit en matière de gestion</li> <li>- apports du groupe national « Transmission » -Conseillers référents : Mrs Cyrille BALLOUARD et Dominique BERGUERIE</li> </ul> <p><b>Moyens techniques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- mettre en relation des conseillers fonciers avec des conseillers ou techniciens d'organismes partenaires en charge de la transmission</li> <li>- développer les conventions d'Intermédiation Locative dans le cadre des transmissions</li> </ul> <p><b>Moyens financiers :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- financement de l'installation (banques, bailleurs, apporteurs privés de capitaux...)</li> <li>- financement par portage foncier (Région, suite stockage temporaire)</li> <li>- financement des frais d'acquisition –du repreneur- et rémunération Safer par des collectivités</li> </ul>

<b>Indicateur(s) de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- signature d'une convention de partenariat avec les Chambres d'Agriculture (RDI)</li> <li>- réalisation de dossiers opérationnels en partenariat RDI/Safer</li> <li>- signature d'une convention de portage foncier avec la Région</li> <li>- nombre de dossiers de transmission (indicateur 1.1.1*1)</li> <li>- nombre de conventions d'Intermédiation locative dans le cadre des transmissions (indicateur 1.1.1*2)</li> </ul>
---	--

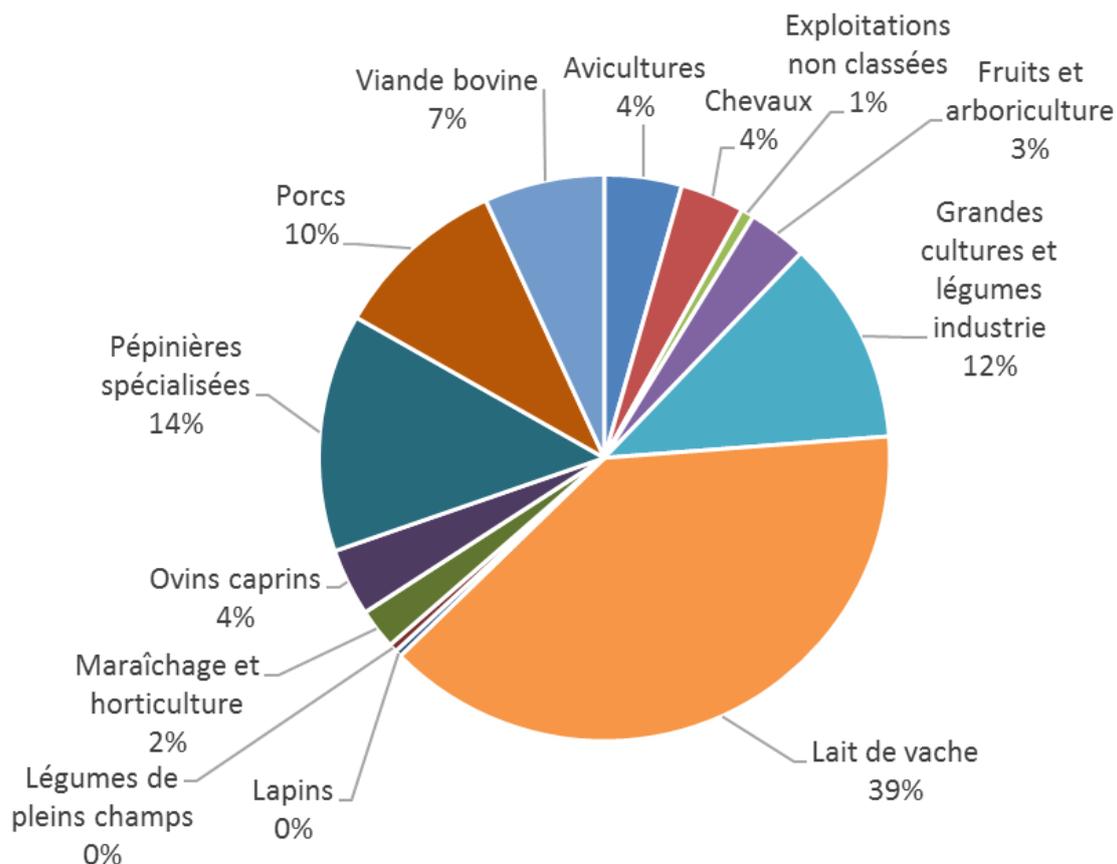
### Indicateurs 1.1.1\*1

	Situation de référence Moyenne 2007-2012	Objectif	Année 2015	Année 2016	Cumul 2015-2016
<b>Nbre de 1ères installations</b>	78	90	101 149 actes notariés 	<b>114</b> <b>178 actes notariés</b> 	<b>235</b> <b>327 actes notariés</b>
<b>Dont nombre de JA (bénéficiaire des aides)</b>	30	30	63 87 actes notariés 	<b>79</b> <b>134 actes notariés</b> 	<b>142</b> <b>221 actes notariés</b>
<b>Dont nombre de hors cadre familiaux</b>	38	40	47 82 actes notariés 	<b>39</b> <b>134 actes notariés</b> 	<b>86</b> <b>216 actes notariés</b>
<b>Dont nombre de certifiés bio</b>	20	20	25 27 actes notariés 	<b>43</b> <b>54 actes notariés</b> 	<b>68</b> <b>81 actes notariés</b>
<b>Surface rétrocedée en faveur des 1ères installations / total des surfaces rétrocedées pour la mission agricole (hors maintien des fermiers en place)</b>	30%	30%	37.63% 	<b>51.87%</b> 	<b>44.92%</b>
<b>Surface rétrocedée en faveur de l'installation / total des surfaces rétrocedées pour la mission agricole (hors maintien des fermiers en place)</b>	42%	42%	46.45% 	<b>57.41%</b> 	<b>52.16%</b>

### Indicateurs 1.1.1\*2

<b>Surface totale d'intermédiation locative</b>	-	500 Ha	671 Ha 	<b>1008 Ha</b> 	<b>1679 Ha</b>
<b>Nbre de dossiers d'intermédiation locative</b>	-	50	34 	<b>22</b> 	<b>56</b>

**L'orientation technico économique des installations accompagnées par la SAFER Bretagne  
(% de la surface rétrocedée à destination de l'installation)**



**Résultats départementaux :**

Dpt	Installations	Installations Aidées	Installations Non aidées	Hors cadre Familiaux	Femmes	Installations Bio
Côtes d'Armor	37	26	11	10	7	11
Finistère	20	16	4	3	7	9
Ille et Vilaine	18	15	3	7	9	11
Morbihan	39	22	17	19	13	12
<b>Bretagne</b>	<b>114</b>	<b>79</b> <b>69%</b>	<b>35</b> <b>31%</b>	<b>39</b> <b>34%</b>	<b>36</b> <b>31.6%</b>	<b>43</b> <b>38%</b>

### **Résultats de l'année 2016 – Commentaires :**

Tous les indicateurs liés à l'installation sont en amélioration par rapport aux objectifs fixés en 2014 et aux résultats de 2015.

Cela place la SAFER Bretagne

- en 3<sup>ème</sup> position en nombre d'actes notariés de rétrocession à destination de l'installation (178 actes), derrière la SAFER Maine Océan (185 actes) et la Safer Bourgogne Franche Comté (183 actes),
- en 1<sup>ère</sup> position pour ce qui concerne le pourcentage de terres rétrocédées en faveur des premières installations par rapport au total des terres rétrocédées par la Safer soit 2 255 Ha.

En 2016, la Safer Bretagne a accompagné 79 installations aidées sur les 476 installations aidées en totalité ou en partie. Soit, 16% des installations aidées ont bénéficié de l'appui de la Safer Bretagne.

34% des installations accompagnées par la Safer Bretagne sont orientées vers l'agriculture biologique alors qu'en Bretagne les installations en bio ne représentent que 24% des installations aidées (source : [www.eoloas.net](http://www.eoloas.net)).

Cela traduit le volontarisme de la Safer Bretagne en matière d'installation.

---

### ***Danielle EVEN vice-présidente de la Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne***

*(Voir Annexe : Terra 27 janvier 2017)*

*« La Bretagne dénombre 476 installations aidées en 2016, contre 392 en 2015. On revient à un niveau d'installations important, pas vu depuis 2009-2010, qui montre que la jeunesse est toujours demandeuse ». 36 % sont des installations hors cadre familial et 24% sont réalisées en bio (18% en 2015). Un quart des nouveaux installés sont des femmes.*

---

Mission n°1	<b>Mission Agricole et Forestière</b>
Enjeu n°1.1	<b>Assurer le renouvellement des générations agricoles</b>
Action 1.1.2	<b>Améliorer la transmissibilité des exploitations</b>

Indicateurs de contexte		National	Bretagne 2012	Source
	Nombre de contrats de génération en faveur de l'installation	2000	-	MAAF
	SAU Moyenne (en ha) (RGA 2010)	55 (hors DOM)	60	MAAF
	Nombre d'agriculteurs installés en 2012 depuis 5 années et moins (hors transfert entre époux)	55 673 (2008 à 2012 - hors DOM)	3 542	MSA

<b>Public concerné</b>	Exploitants de 55 ans et plus, propriétaires fonciers
<b>Objectif général</b>	Mobiliser l'ensemble des moyens permettant d'améliorer la viabilité et la transmissibilité des exploitations par la confortation et l'amélioration de leurs structures foncières
<b>Descriptif de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- repérer des exploitations non transmissibles en l'état</li> <li>- identifier les mesures à prendre pour améliorer la transmissibilité des exploitations</li> <li>- faciliter la restructuration du parcellaire des exploitations à céder</li> <li>- conforter par apport d'ilots issus du stock Safer</li> <li>- rechercher les complémentarités d'usage du foncier, notamment entre agrandissement des exploitations et confortation des plans d'épandage afin de maintenir le potentiel de production</li> <li>- permettre le stockage des exploitations non transmissibles en vue soit de conforter des exploitations environnantes soit d'associer plusieurs structures modestes pour recréer une structure transmissible.</li> </ul>
<b>Principaux Partenaires</b>	Chambres d'Agriculture Région Bretagne Conseils Généraux Coopératives et toutes autres organisations de producteurs Organismes de conseil Centres de gestion Notaires Banques
<b>Moyens Humains, Techniques et Financiers</b>	<p><b>Moyens humains :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- équipes opérationnelles de la Safer</li> <li>- apport spécifique de conseillers fonciers ayant des compétences particulières, soit sur une filière soit en matière de gestion</li> <li>- apports du groupe national « Transmission » -Conseillers référents : MM. Cyrille BALLOUARD et Dominique BERGUERIE</li> </ul> <p><b>Moyens techniques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- mettre en relation des conseillers fonciers avec des conseillers ou techniciens d'organismes partenaires en charge de la transmission</li> </ul> <p><b>Moyens financiers :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- financement de l'installation (banques, bailleurs, apporteurs privés de capitaux...)</li> <li>- financement par portage foncier (Région, suite stockage temporaire)</li> <li>- financement des frais d'acquisition –du repreneur- et rémunération Safer par des collectivités</li> </ul>

<b>Indicateur(s) de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- signature d'une convention de partenariat avec les Chambres d'Agriculture (RDI)</li> <li>- réalisation de dossiers opérationnels en partenariat RDI/Safer</li> <li>- signature d'une convention de portage foncier avec la Région ou toute Collectivité engagée dans une démarche de restructuration foncière</li> <li>- nombre de dossiers de confortation hors JA (indicateur 1.1.2*1)</li> <li>- surface rétrocédée pour agrandissement par rapport au total des surfaces rétrocédées (indicateur 1.1.2*2)</li> </ul>
---	---

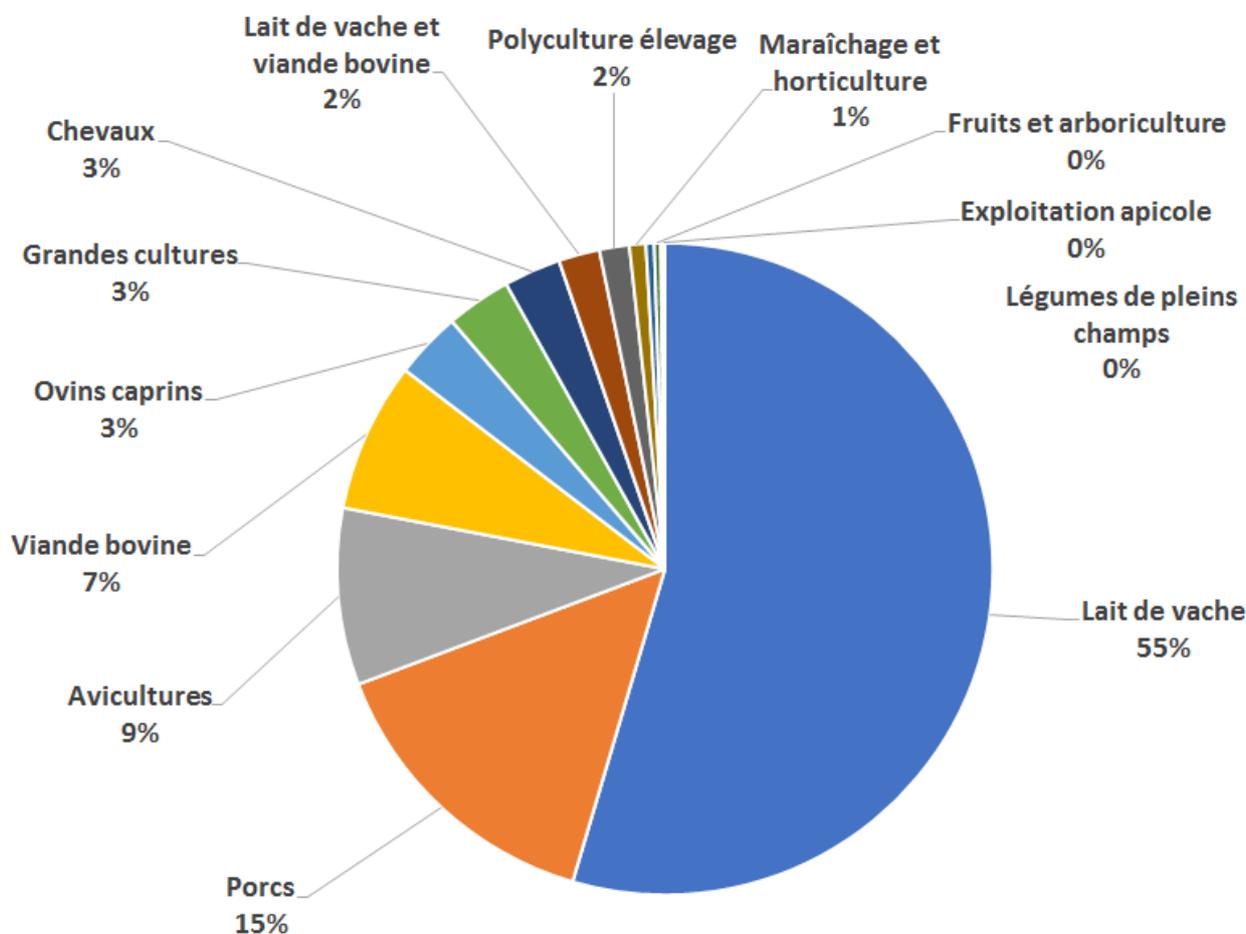
### Indicateur 1.1.2\*1

	Référence nationale	Situation de référence Moyenne annuelle 2007-2012	Objectif	Année 2015	Année 2016	Cumul 2015-2016
Nbre d'agrandissements	3 988	160	160	210 	195 	405
Dont agrandissements sur les 5 premières années d'installation	227	20	20	35 	50 	85
Dont agrandissements avec engagement de transmission pour installation	204	10	10	37 	15 	52

### Indicateur 1.1.2\*2

	Référence nationale	Situation de référence Moyenne annuelle 2007-2012	Objectif	Année 2015	Année 2016	Cumul 2015-2021
Surface rétrocédée pour agrandissement / Total des surfaces rétrocédées (hors maintien des fermiers en place)	49.8%	45%	45%	36.67% 	33.87% 	35.21%

**L'orientation technico économique des installations accompagnées par la SAFER Bretagne  
(% de la surface rétrocedée à destination de l'agrandissement)**



**Résultats de l'année 2016 – Commentaires :**

Les résultats 2016 sont globalement conformes aux objectifs fixés en 2014.

Les 195 agrandissements d'exploitations agricoles ont représenté une surface de 1 472 ha (210 agrandissements en 2015 pour une surface de 1 464 ha).

Bien que les besoins de restructuration et de confortation des exploitations agricoles bretonnes demeurent, les surfaces rétrocedées en faveur de l'agrandissement restent en deçà du seuil objectif maximum de 45%, traduisant une activité forte dans le domaine de l'installation (cf fiche 1.1.1). Un tiers des agrandissements favorise une installation récente ou prépare une installation à venir.

Mission n°1	<b>Mission Agricole et Forestière</b>
Enjeu n°1.1	<b>Assurer le renouvellement des générations agricoles</b>
Action 1.1.3	<b>Conforter les exploitations agricoles en vue d'assurer leur viabilité</b>

Indicateurs de contexte		National	Bretagne 2012	Source
	Nombre de contrats de génération en faveur de l'installation	2 000	-	MAAF
	SAU Moyenne (en ha) (RGA 2010)	55 (hors DOM)	60	MAAF
	Nombre d'agriculteurs installés en 2012 depuis 5 années et moins (hors transfert entre époux)	55 673 (2008 à 2012 - hors DOM)	3 542	MSA

<b>Public concerné</b>	Exploitants de moins de 50 ans et plus, propriétaires fonciers
<b>Objectif général</b>	Mobiliser les moyens permettant de consolider les exploitations agricoles afin qu'elles atteignent une dimension économique viable au regard du futur schéma directeur régional de l'agriculture
<b>Descriptif de l'action</b>	<p>Favoriser :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'appui à la restructuration du parcellaire des exploitations</li> <li>- la confortation par apport d'ilots issus du stock Safer</li> <li>- le stockage en vue de restructurer et conforter des exploitations pour améliorer leur viabilité</li> <li>- la sécurisation des exploitations sur le respect des normes environnementales en matière d'épandage</li> <li>- la confortation de l'autonomie alimentaire des élevages</li> </ul>
<b>Principaux Partenaires</b>	<p>Collectivités territoriales Région Chambres d'Agriculture Coopératives Organismes de conseil Centres de gestion Banques</p>
<b>Moyens Humains, Techniques et Financiers</b>	<p><b>Moyens humains :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- équipes opérationnelles de la Safer</li> <li>- apport spécifique de conseillers fonciers ayant des compétences particulières, soit sur une filière soit en matière de gestion</li> </ul> <p><b>Moyens techniques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en relation des conseillers fonciers avec des conseillers ou techniciens d'organismes</li> </ul> <p><b>Moyens financiers :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- financement du portage par un stockage garanti</li> <li>- recherche d'autres financements</li> </ul>
<b>Indicateur(s) de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- signature d'une convention de portage foncier avec la Région ou toute Collectivité engagée dans une démarche de restructuration foncière</li> <li>- nombre de dossiers de confortation de JA (indicateur 1.1.3*.1)</li> <li>- surface rétrocédée en vue d'une confortation (indicateur 1.1.3*1)</li> </ul>

<b>Indicateur 1.1.3*1</b>						
	Référence nationale	Situation de référence Moyenne annuelle 2007-2012	Objectif	Année 2015	Année 2016	Cumul 2015-2021
Nbre d'agrandissements	3 988	160	160	210 	195 	405
Dont agrandissements sur les 5 premières années d'installation	227	20	20	35 	50 	85
Surface rétrocedée pour agrandissement / Total des surfaces rétrocedées (hors maintien des fermiers en place)	49.8%	45%	45%	36.67% 	33.87% 	35.21%

### Résultats de l'année 2016 – Commentaires :

Les résultats 2016 sont globalement conformes aux objectifs fixés en 2014.

Les 195 agrandissements d'exploitations agricoles ont représenté une surface de 1 472 ha (210 agrandissements en 2015 pour une surface de 1 464 ha).

Bien que les besoins de restructuration et de confortation des exploitations agricoles bretonnes demeurent, les surfaces rétrocedées en faveur de l'agrandissement restent en deçà du seuil objectif maximum de 45%, traduisant une activité forte dans le domaine de l'installation (cf fiche 1.1.1). Un tiers des agrandissements favorise une installation récente ou prépare une installation à venir.

Mission n°1	<b>Mission Agricole et Forestière</b>
Enjeu n°1.2	<b>Restructuration et amélioration parcellaire</b>
Action 1.2.1	<b>Restructurer et aménager le foncier</b>

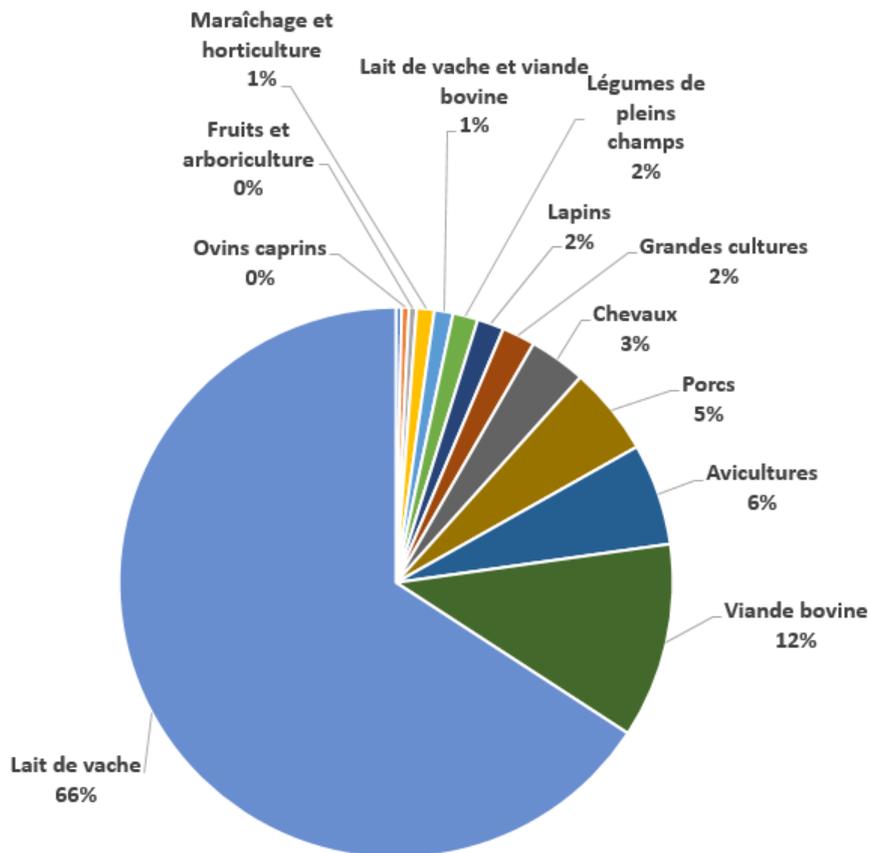
Indicateurs de contexte		National	Bretagne 2012	Source
	Nombre de contrats de génération en faveur de l'installation	2 000	-	MAAF
	SAU Moyenne (en ha) (RGA 2010)	55 (hors DOM)	60	MAAF
	Nombre d'agriculteurs installés en 2012 depuis 5 années et moins (hors transfert entre époux)	55 673 (2008 à 2012 - hors DOM)	3 542	MSA

<b>Public concerné</b>	Tous les exploitants et les propriétaires bailleurs
<b>Objectif général</b>	Restructurer et améliorer le parcellaire des exploitations pour une meilleure performance économique, agronomique et un moindre impact environnemental
<b>Descriptif de l'action</b>	<p>Conduire des opérations d'aménagement foncier en vue de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Permettre une valorisation plus rationnelle des parcelles</li> <li>- Permettre un gain de temps et de carburant pour les exploitants</li> <li>- Limiter le déplacement des engins et les traversées de bourgs ou d'agglomérations</li> <li>- Faciliter le transfert et la surveillance des troupeaux</li> <li>- Privilégier la maîtrise du foncier jouxtant les sièges d'exploitation pour faciliter l'accessibilité au pâturage des animaux</li> </ul>
<b>Principaux Partenaires</b>	<p>Chambres d'Agriculture (Services échanges foncier)</p> <p>Région</p> <p>Départements</p> <p>Autres collectivités</p>
<b>Moyens Humains, Techniques et Financiers</b>	<p><b>Moyens humains :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Equipes opérationnelles de la Safer</li> <li>- Apport spécifique de conseillers fonciers ayant des compétences particulières en matière d'échanges fonciers : MM. Gaël LUCAS et Michel DIVANAC'H</li> </ul> <p><b>Moyens techniques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Enquête terrain en vue d'échange</li> <li>- Acquisitions et portage pour développer des échanges amiables multilatéraux ou des opérations d'aménagement foncier</li> </ul> <p><b>Moyens financiers :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Financement des frais d'intervention de la Safer, des frais de géomètres et des frais d'actes notariés au travers d'une convention avec des partenaires (Conseil Régional, Conseils Généraux)</li> <li>- Recherche d'autres financements</li> </ul>
<b>Indicateur(s) de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'opérations d'échanges foncier hors procédure d'aménagement.</li> <li>- Surfaces mutées dans un but d'amélioration de la structure foncière d'une exploitation</li> </ul>

**Indicateur 1.2.1\*1**

	Référence nationale	Situation de référence Moyenne annuelle 2007-2012	Objectif	Année 2015	Année 2016	Cumul 2015-2021
Nombre de remaniements parcellaires	2 441	170	170	199 🚦	169 🚦	368
Surfaces rétrocedées dans le cadre d'un remaniement parcellaire	4165	300	300	629 Ha 🚦	346 Ha 🚦	975 Ha

**L'orientation technico économique des remaniements accompagnés par la SAFER Bretagne  
(% de la surface rétrocedée à destination des remaniements)**

**Résultats de l'année 2016 – Commentaires :**

Dans une région caractérisée par un fort morcellement des exploitations agricoles, la Safer Bretagne a contribué en 2016 à l'amélioration parcellaire de près de 170 exploitations en attribuant une surface de moins de 5 ha mais contigüe à leur parcellaire. Ces exploitations agricoles sont majoritairement orientées vers l'élevage.

Mission n°1	<b>Mission Agricole et Forestière</b>
Enjeu n°1.3	<b>Agriculture biologique et circuits courts</b>
Action 1.3.1	<b>Maintenir et développer l'agriculture Biologique et les circuits courts</b>

Indicateurs de contexte		National (2012)	Bretagne 2012	Objectif national (2017)	Source
	Taux de SAU en agriculture biologique/ SAU Totale		3,8%	3,9%	8%

<b>Public concerné</b>	Tous les exploitants
<b>Objectif général</b>	Contribuer à la triple performance économique, sociale et environnementale en préservant et développant les surfaces valorisées en Agriculture Biologique
<b>Descriptif de l'action</b>	<p>Il s'agit notamment de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Valoriser les données cartographiques dans la présentation des dossiers opérationnels concernant des parcelles en AB</li> <li>- Privilégier l'attribution des terres en AB à des candidats qui s'engagent à maintenir la conduite en AB</li> <li>- Contribuer à la mise en œuvre du programme national "Ambition Bio 2017"</li> <li>- En amont des attributions définitives en AB ou en vue d'une conversion, avec l'appui de partenaires compétents, vérifier la faisabilité et la viabilité économique et environnementale du projet</li> <li>- Lors d'une gestion temporaire assurée par la Safer (COPP ou CMD), associer un partenaire compétent à la recherche de candidats</li> </ul>
<b>Principaux Partenaires</b>	<p>Chambres d'Agriculture (services spécialisés AB)  Syndicats agricoles  Interbio  GAB  FRAB  CEDAPA  FRCIVAM  Région</p>
<b>Moyens Humains, Techniques et Financiers</b>	<p><b>Moyens humains :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Equipes opérationnelles de la Safer</li> </ul> <p><b>Moyens techniques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Enquête terrain</li> <li>- Acquisitions et portage pour développer des échanges amiables multilatéraux ou des opérations d'aménagements fonciers</li> <li>- Acquisitions et portage pour développer des échanges amiables multilatéraux ou des opérations d'aménagements fonciers</li> <li>- Mettre en relation des conseillers fonciers avec des conseillers ou techniciens d'organismes</li> </ul> <p><b>Moyens financiers :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Financement des frais d'intervention de la Safer, des frais de géomètres et des frais d'actes notariés au travers d'une convention avec des partenaires</li> <li>- Recherche d'autres financements</li> </ul>
<b>Indicateur(s) de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de projets accompagnés en faveur de l'AB</li> <li>- Surfaces mutées dans le but de préserver, de valoriser et de développer l'AB</li> </ul>

Indicateur 1.3.1*1		Référence nationale	Situation de référence moyenne annuelle 2007-2012	Objectif	Année 2015	Année 2016	Cumul 2015-2016
	Nombre de projets accompagnés par la Safer en faveur de l'agriculture biologique	336	20	20	66 	85 	151
	Surface rétrocédée en faveur de l'agriculture biologique/Surfaces agricoles rétrocédées (hors maintien des fermiers en place)	4,7%	7%	8%	13.02% 	17.02% 	15.10%
	Nombre de projets accompagnés par la SAFER en faveur des circuits courts	119	10	10	63 	89 	152

### Résultats de l'année 2016 – Commentaires :

Les rétrocessions en faveur de l'agriculture biologique ou des circuits courts dépassent les objectifs fixés dans le P.P.A.S. La Safer Bretagne a rétrocédé 748 ha en faveur de l'agriculture biologique.

A noter que 2 rétrocessions de 40 Ha sur la commune de Thourie (35) ont permis le passage en agriculture biologique pour deux exploitants permettant d'amener leurs exploitations initiales vers l'agriculture biologique, soit 110 Ha supplémentaires orientés vers ce mode de production.

Toutes les terres acquises avec un mode de production en agriculture biologique ont été intégralement maintenues dans ce mode de production conformément aux demandes de la LAAF du 13 octobre 2014.

Mission n°1	<b>Mission Agricole et Forestière</b>
Enjeu n°1.4	<b>Activité agricole globale</b>
Action 1.4.1	<b>Préserver les terres agricoles</b>

Indicateurs de contexte		National (2012)	Bretagne 2012	Source
	Taux de SAU / Surface totale régionale		49%	62%

<b>Public concerné</b>	Tous les exploitants et autres acteurs du milieu rural
<b>Objectif général</b>	Mettre en œuvre tous les moyens pour préserver la destination et l'utilisation des ressources agricoles (terres et bâtiments) au profit des agriculteurs.
<b>Descriptif de l'action</b>	<p>Mobiliser l'ensemble des moyens favorisant la préservation des terres agricoles et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- maintenir la destination agricole lorsque celle-ci est menacée</li> <li>- proposer et favoriser la remise en état des parcelles en friches</li> <li>- si nécessaire, rechercher des bailleurs, prêts à s'engager sur le cahier des charges Safer</li> <li>- lors d'une gestion temporaire assurée par la Safer (COPP ou CMD) sur des terres en friches, associer un partenaire compétent à la recherche de candidats.</li> <li>- imposer, au travers du cahier des charges, une remise en état agricole suite à un usage non agricole (ex: aire de stockage lors de grands travaux...)</li> <li>- lors de la rétrocession d'un bien rural (bâti ou non), préserver au maximum l'utilisation agricole de la SAU vendue avec ce bien</li> </ul>
<b>Principaux Partenaires</b>	<p>Services de l'Etat Région Collectivités locales Chambres d'Agriculture Notaires</p>
<b>Moyens Humains, Techniques et Financiers</b>	<p><b>Moyens humains :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- équipes opérationnelles de la Safer</li> </ul> <p><b>Moyens techniques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Enquête terrain</li> <li>- Participation aux travaux de la CDPENAF</li> <li>- Acquisitions et portage pour développer des échanges amiables multilatéraux ou des opérations d'aménagements fonciers</li> <li>- Acquisitions et portage pour développer des échanges amiables multilatéraux ou des opérations d'aménagements fonciers</li> <li>- Partage de compétences juridiques et rédactionnelles entre partenaires</li> <li>- Exercice du droit de préemption avec révision du prix, si nécessaire</li> </ul> <p><b>Moyens financiers :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- financement de l'intervention de la Safer et des partenaires par convention (éventuellement dans le cadre de programmes dédiés) avec stockage garanti si nécessaire</li> <li>- recherche d'autres financements</li> </ul>
<b>Indicateur(s) de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- nombre de dossiers conduits en faveur de la préservation des terres agricoles (indicateur 1.4.1*1)</li> <li>- surfaces rétrocédées en faveur de la préservation des terres agricoles (indicateur 1.4.1*1)</li> </ul>

Indicateur 1.4.1*1		Référence nationale	Situation de référence moyenne annuelle 2007-2012	Objectif	Année 2015	Année 2016	Cumul 2015-2016
	Nombre de rétrocessions en matière agricole / total du nombre de rétrocessions (toutes missions)	80,30%	86%	85%	88.47% 	<b>90.36%</b> 	89.40%
	Surface rétrocedée en matière agricole / Total des surfaces rétrocedées (toutes missions)	83,10%	90%	90%	88.79% 	<b>92.25%</b> 	90.57%

### Résultats de l'année 2016 – Commentaires :

Les rétrocessions effectuées par la Safer Bretagne sont très majoritairement en faveur de l'agriculture et de la préservation des terres agricoles.

Mission n°1	<b>Mission Agricole et Forestière</b>
Enjeu n°1.5	<b>Le domaine forestier</b>
Action 1.5.1	<b>Préserver la forêt</b>

Indicateurs de contexte		National (2012)	Bretagne 2012	Source
	Surface de forêt privée / Surface totale (hors Guyane)		19%	11%

<b>Public concerné</b>	Propriétaires forestiers et sylviculteurs
<b>Objectif général</b>	Conduire, en partenariat avec les professionnels du secteur, un travail de préservation et de gestion d'une forêt de qualité, adaptée aux besoins de la filière bois
<b>Descriptif de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-maintenir la destination forestière des parcelles lorsque celle-ci est menacée</li> <li>-proposer et favoriser le boisement lorsque cela s'avère nécessaire, par exemple : <ul style="list-style-type: none"> <li>* en présence de parcelles agricoles isolées au milieu d'un secteur boisé</li> <li>* en cas de réalisation d'ouvrages nécessitant des boisements compensateurs</li> </ul> </li> <li>-analyser, avec les acteurs de la filière bois (Syndicats forestiers professionnels, entreprise d'amont et d'aval etc....) les besoins en essences et les secteurs à privilégier pour apporter une réponse adaptée compatible avec les enjeux agricoles et environnementaux</li> </ul>
<b>Principaux Partenaires</b>	Région Chambres d'agriculture CRPF ONF Syndicats de propriétaires forestiers (départementaux et régional) Experts forestiers
<b>Moyens Humains, Techniques et Financiers</b>	<p><b>Moyens humains :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Equipes opérationnelles de la Safer</li> <li>- Conseiller foncier référent : Mr Dominique BERGUERIE (ancien conseiller forestier)</li> </ul> <p><b>Moyens techniques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifications des parcelles concernées</li> <li>- Repérage des exploitations sylvicoles</li> <li>- Partage de compétences juridiques et rédactionnelles entre partenaires</li> </ul> <p><b>Moyens financiers :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Recherche d'autres financements</li> </ul>
<b>Indicateur(s) de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Participation des forestiers aux Comités Techniques Départementaux</li> <li>- Nombre de dossiers conduits en faveur de la préservation des parcelles boisées (indicateur 1.5.1*1)</li> <li>- Surfaces rétrocédées en faveur de la préservation des parcelles boisées (indicateur 1.5.1*1)</li> </ul>

indicateur 1.5.1*1		Référence nationale	Situation de référence moyenne annuelle 2007-2012	Objectif	Année 2015	Année 2016	Cumul 2015-2016
	Nombre de rétrocessions en matière forestières / total du nombre de rétrocessions (toutes missions)	5.4%	0,20	1%	1.17% 	<b>1.81%</b> 	1.48%
	Surface rétrocedée en matière forestière / Total des surfaces rétrocedées (toutes missions)	7,80%	0,50%	1%	0.86% 	<b>0.89%</b> 	0.88%

### Résultats de l'année 2016 – Commentaires :

L'activité forestière de la Safer Bretagne est limitée en nombre de rétrocessions et en surface (44 ha, contre 41 ha en 2015). C'est cohérent avec le faible niveau de surfaces forestières de la Bretagne (14% du territoire breton est couvert par la forêt contre 30% pour la France métropolitaine – Source Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) - campagnes d'inventaires de 2008 à 2012).

Mission n°2	<b>Mission Environnementale</b>
Enjeu n°2.1	<b>Concilier environnement et agriculture</b>
Action 2.1.1	<b>Assurer la complémentarité entre environnement et activité agricole</b>

<b>Public concerné</b>	Tous les exploitants, structures de protection et de conseil en matière environnementale
<b>Objectif général</b>	Mettre en évidence et conduire des actions foncières qui renforcent la convergence et la complémentarité entre développement d'une activité agricole et préservation des ressources environnementales
<b>Descriptif de l'action</b>	<p>Mobiliser l'ensemble des moyens permettant d'améliorer la complémentarité entre agriculture et environnement et favoriser ainsi la recherche de la double performance économique et environnementale.</p> <p>Il s'agit notamment de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- s'appuyer sur les données cartographiques dans la présentation des dossiers en comité technique départemental</li> <li>- mettre en évidence, lors de la présentation en comité technique, les engagements environnementaux déjà pris par les candidats</li> <li>- assurer une confortation d'exploitation lorsque cela contribue au respect de normes environnementales (directives nitrates)</li> <li>- mettre en œuvre les programmes d'action des contrats territoriaux du plan « Algues Vertes »</li> <li>- prendre en compte les besoins réels d'épandage dans le choix des attributaires</li> </ul>
<b>Principaux Partenaires</b>	<p>Région</p> <p>Chambres d'Agriculture (régionale et départementales)</p> <p>Organismes de protection de l'environnement</p> <p>Futur Conservatoire d'Espaces Naturels</p> <p>Départements</p> <p>Syndicats d'eau et Agence de l'eau</p>
<b>Moyens Humains, Techniques et Financiers</b>	<p><b>Moyens humains :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- équipes opérationnelles de la Safer</li> </ul> <p><b>Moyens techniques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- enquêtes terrain</li> <li>- partage de compétences juridiques et rédactionnelles avec les principaux partenaires</li> <li>- acquisitions et portage pour développer des échanges amiables multilatéraux ou des opérations d'aménagements fonciers</li> </ul> <p><b>Moyens financiers :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- financement des frais d'intervention de la Safer, des frais de géomètres et des frais d'actes notariés au travers d'une convention avec des partenaires</li> <li>- recherche d'autres financements</li> </ul>
<b>Indicateur(s) de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- nombre d'opérations mixtes agricoles et environnementales</li> <li>- surfaces mutées dans le but de préserver ou de valoriser la richesse environnementale tout en maintenant une activité agricole sur les parcelles en question</li> </ul>

Indicateur 2.1.1*1		Référence nationale moyenne annuelle 2007-2012	Situation de référence moyenne annuelle 2007-2012	Objectif	Année 2015	Année 2016	Cumul 2015-2016
	Surfaces rétrocedées en matière environnementale à usage agricole / Total des surfaces rétrocedées (toutes missions)	Pas de référence	2%	2%	0,17%  (1.95% avec MCE)	<b>2.93%</b> 	2.45% (avec MCE de 2015)
	Dont part des rétrocessions environnementales impliquant la reconquête de l'usage agricole	Pas de référence	0,5%	0,5%	0% 	<b>0%</b> 	0%
	Dont part des rétrocessions environnementales impliquant le maintien de l'usage agricole	Pas de référence	1,5%	1,5%	5,96%  (68 % avec les MCE)	<b>78.12% (*)</b> 	74% (avec MCE de 2015)
	Rétrocessions des terres agricoles (en surface) afin de contribuer aux objectifs de la directive nitrates et plan « algues vertes »	Pas de référence	Pas de référence	2%	87.72% 	<b>73.29% (*)</b> 	80.50%

(\*) Dans l'objectif Rétrocessions des terres agricoles afin de contribuer aux objectifs de la directive nitrates et plan « algues vertes », une erreur d'appréciation a été commise lors de l'élaboration du P.P.A.S. avec uniquement la prise en compte des rétrocessions dans les BV « algues vertes ».

### Résultats de l'année 2016 – Commentaires :

Les rétrocessions fléchées strictement vers une mission environnementale atteignent les objectifs. Cependant :

- Une part importante des rétrocessions de la Safer permettent aux exploitants de respecter ou d'améliorer leur situation vis-à-vis des règles agro-environnementales en vigueur (règle des 170 unités d'azote par Ha par exemple).
- Une convention de partenariat entre la région Bretagne et la Safer est en cours de signature pour la constitution de réserves foncières dans les bassins versants « algues vertes ».

Les surfaces totales rétrocedées à destination de l'environnement ont représenté 134 Ha en 2015 et 188 Ha en 2016.

Parmi ces surfaces, une partie conservait un caractère agricole :

- en 2015 : 7,97 Ha (sans les surfaces liées aux mesures compensatoires environnementales liées à la LGV) soit 0,17% des surfaces rétrocedées et 91,6 Ha avec les MCE
- en 2016 : 146,83 Ha soit 2,93% du total des surfaces rétrocedées.

Mission n°2	<b>Mission Environnementale</b>
Enjeu n°2.2	<b>Préserver les ressources naturelles et les paysages</b>
Action 2.2.1	<b>Préserver la biodiversité</b>

<b>Public concerné</b>	Tout public (exploitants, collectivités, organismes de protection de l'environnement)
<b>Objectif général</b>	Poursuivre l'intégration de la protection de la biodiversité dans l'activité de la Safer, en partenariat avec les collectivités territoriales, les organisations agricoles et les organismes agréés de protection de l'environnement en recherchant la triple performance, économique, sociale et environnementale.
<b>Descriptif de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- être en veille des politiques et des programmes de protection de la biodiversité</li> <li>- maintenir le caractère naturel des milieux</li> <li>- favoriser les projets comprenant des engagements en matière de préservation de la biodiversité</li> <li>- favoriser la remise en état de prairie lorsque cela s'avère pertinent : <ul style="list-style-type: none"> <li>* en présence de parcelles boisées coupées isolées au milieu d'un secteur bocager</li> <li>* en présence de parcelles pour lesquelles la valorisation par l'élevage serait préférable du fait de contraintes environnementales particulières (zone inondable, zone humide, site classé, espace naturel protégé...)</li> </ul> </li> <li>- définir une durée d'application du cahier des charges adaptée aux enjeux environnementaux</li> <li>- lors d'une gestion temporaire assurée par la Safer (COPP ou CMD) sur des parcelles revêtant un enjeu environnemental identifié, associer un partenaire compétent à la recherche de candidats, à la rédaction du contrat de location et au suivi des engagements</li> <li>- sur des périmètres identifiés et correspondants à des secteurs à enjeux, notamment ceux identifiés dans le SRCE, développer un partenariat avec des collectivités territoriales, le Conservatoire du Littoral, le Conservatoire d'Espaces Naturels ou des organismes agréés de protection de l'environnement notamment pour anticiper, réaliser et gérer des stocks en vue de la préservation, voire de la restauration ciblée de la biodiversité et, autant que possible, assurer une gestion agricole adaptée.</li> </ul>
<b>Principaux Partenaires</b>	Région Chambres d'Agriculture (régionale et départementales) Organismes de protection de l'environnement Futur Conservatoire d'Espaces Naturels Départements
<b>Moyens Humains, Techniques et Financiers</b>	<p><b>Moyens humains :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- équipes opérationnelles de la Safer</li> </ul> <p><b>Moyens techniques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- enquêtes terrain</li> <li>- partage de compétences juridiques avec les différents partenaires</li> <li>- acquisitions et portage pour développer des échanges amiables multilatéraux ou des opérations d'aménagements fonciers</li> </ul> <p><b>Moyens financiers :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- financement des frais d'intervention de la Safer, des frais de géomètres et des frais d'actes notariés au travers d'une convention avec des partenaires</li> <li>- recherche d'autres financements</li> </ul>
<b>Indicateur(s) de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- nombre de dossiers conduits en faveur de la préservation de la biodiversité</li> <li>- surfaces rétrocédées en faveur de la préservation de la biodiversité</li> </ul>

Indicateur 2.1.2*1		Référence nationale moyenne annuelle 2007-2012	Situation de référence moyenne annuelle 2007-2012	Objectif	Année 2015	Année 2016	Cumul 2015-2016
	Nombre de rétrocessions en faveur de la protection de la biodiversité / Total du nombre de rétrocessions (toutes missions)	Pas de référence	90%	90%	88.80% 	<b>93%</b> 	90%
	Dont nombre de rétrocessions avec cahier des charges spécifique biodiversité	Pas de référence	Pas de référence	3	3 	0 	3
	Surfaces rétrocedées en faveur de la protection de la biodiversité / Total des surfaces rétrocedées (toutes missions)	Pas de référence	Pas de référence	90%	91.14% 	<b>94.51%</b> 	92.82%
	Dont surfaces rétrocedées avec cahier des charges spécifique biodiversité	Pas de référence	Pas de référence	20 Ha	103 Ha 	0 Ha 	103 Ha

### Résultats de l'année 2016 – Commentaires :

En pratique, toutes les opérations conduites par la SAFER Bretagne permettant de préserver le potentiel agricole, environnemental ou forestier du territoire, contribuent directement à la préservation de la biodiversité.

Cela n'est pas contradictoire avec la conduite d'actions particulières sur les sites à enjeux préalablement identifiés (ENS, ZNIEFF, Natura 2000, ZICO).

Mission n°2	<b>Mission Environnementale</b>
Enjeu n°2.2	<b>Préserver les ressources naturelles et les paysages</b>
Action 2.2.2	<b>Préserver la qualité de l'eau dans les secteurs à enjeu</b>

<b>Public concerné</b>	Exploitants, collectivités et syndicats d'eau.
<b>Objectif général</b>	Poursuivre, en partenariat avec la profession agricole et l'ensemble des gestionnaires en charge de la ressource en eau, la mise en œuvre d'une politique en matière de préservation de la qualité de l'eau en recherchant la triple performance, économique, sociale et environnementale.
<b>Descriptif de l'action</b>	<p>Mobiliser les moyens favorisant la préservation de la qualité de l'eau et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- être en veille des politiques, des programmes et des réglementations en matière de protection de la qualité de l'eau</li> <li>- répondre aux besoins d'information des collectivités ou des syndicats intercommunaux d'adduction d'eau potable (SIAEP) quant au marché foncier de leur territoire et la faisabilité foncière de leurs projets (Vigifoncier)</li> <li>- assurer un appui technique aux SIAEP lorsqu'ils demandent une démarche d'acquisition foncière</li> <li>- favoriser les projets comprenant des engagements en matière de préservation de la qualité de l'eau</li> <li>- définir une durée d'application du cahier des charges adaptée aux enjeux environnementaux</li> <li>- lors d'une rétrocession à un bailleur portant sur des parcelles revêtant un enjeu en matière de préservation de la qualité de l'eau</li> <li>- lors d'une gestion temporaire assurée par la Safer (COPP ou CMD) sur des parcelles revêtant un enjeu en matière de préservation de la qualité de l'eau</li> </ul>
<b>Principaux Partenaires</b>	<p>Région Collectivités Territoriales SIAEP et associations de captage SAGE Chambres d'Agriculture Agence de l'eau</p>
<b>Moyens Humains, Techniques et Financiers</b>	<p><b>Moyens humains :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- équipes opérationnelles de la Safer et Mme Nathalie HELDENBERGH</li> <li>- apport spécifique de conseiller (M. Nicolas BON) ayant des compétences particulières en matière de protection de la qualité de l'eau.</li> </ul> <p><b>Moyens techniques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- enquêtes terrain</li> <li>- conventionnement Vigifoncier</li> <li>- partage de compétences juridiques</li> <li>- conventionnement avec les Chambres d'Agriculture</li> </ul> <p><b>Moyens financiers :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- financement des frais d'intervention de la Safer, des frais de géomètres et des frais d'actes notariés au travers d'une convention avec des partenaires</li> <li>- recherche d'autres financements</li> </ul>
<b>Indicateur(s) de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- nombre de dossiers conduits en faveur de la préservation de la qualité de l'eau</li> <li>- surfaces rétrocédées en faveur de la préservation de la qualité de l'eau</li> </ul>

Indicateur 2.2.2*1		Référence nationale moyenne annuelle 2007-2012	Situation de référence moyenne annuelle 2007-2012	Objectif	Année 2015	Année 2016	Cumul 2015-2016
	Nombre de rétrocessions en faveur de la protection de la qualité de l'eau	Pas de référence	10	8	8 	17 	25
	Surfaces rétrocédées en faveur de la protection de la qualité de l'eau	Pas de référence	<i>Non codifié</i>	40 Ha	28 Ha 10 	137 Ha 38 a 03 ca 	165 Ha 48

### Résultats de l'année 2016 – Commentaires :

Sur les 137 Ha rétrocédés pour la protection de la ressource en eau potable, 103 Ha ont concerné la protection des drains de la ville de Rennes (captage prioritaire Grenelle de l'Environnement). Ces attributions ont permis aux agriculteurs exploitants des parcelles situées dans ces périmètres, de diminuer les journées de présence au pâturage.

Ce dossier a été mené en partenariat avec la Chambre d'Agriculture 35, Eau du bassin Rennais et les agriculteurs présents sur ces captages.

Mission n°3	<b>Mission de développement durable des territoires ruraux</b>
Enjeu n°3.1	<b>Participer au développement durable des territoires ruraux</b>
Action 3.1.1	<b>Assurer un appui technique aux collectivités dans la mise en œuvre des politiques publiques</b>

Indicateurs de contexte		National (2012)	Région 2012	Source
	Taux de commune en zone de revitalisation (ZRR)		39%	10%

<b>Public concerné</b>	Collectivités territoriales et établissements publics
<b>Objectif général</b>	Favoriser la réalisation des projets de développement durable portés par les collectivités en assurant la maîtrise du foncier nécessaire dans un contexte local serein, en cherchant à mettre en œuvre le principe « Éviter, Réduire, Compenser »
<b>Descriptif de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- informer les collectivités et les services de l'État sur les marchés ruraux, et les tendances constatées</li> <li>- conseiller les collectivités dans le cadre de la réalisation de leurs projets d'aménagement</li> <li>- identifier les secteurs à enjeux, ou de moindre conséquence pour l'agriculture et/ou l'environnement</li> <li>- maîtriser le foncier nécessaire aux projets en proposant et favorisant la compensation des terres à urbaniser</li> <li>- permettre à la Safer de constituer des stocks anticipés garantis pour faciliter la réalisation du projet, les compensations nécessaires et la restructuration foncière des exploitations concernées.</li> <li>- finaliser des conventions de stockage du foncier avec les maîtres d'ouvrage pour compenser les surfaces prélevées pour les projets d'aménagement</li> <li>- associer des partenaires en vue de réunir l'ensemble des compétences pour l'émergence et la réussite des projets</li> <li>- lors d'une rétrocession à une collectivité en qualité de bailleur, assurer une gestion temporaire agricole temporaire par une CMD</li> </ul>
<b>Principaux Partenaires</b>	Collectivités locales Chambres d'Agriculture Organismes de conseil (géomètres, experts,...) Organismes de protection de l'environnement EPF
<b>Moyens Humains, Techniques et Financiers</b>	<p><b>Moyens humains :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- équipes opérationnelles de la Safer en partenariat avec les services des collectivités, de l'EPF et des Chambres d'Agriculture</li> <li>- apport spécifique de Nathalie HELDENBERGH, responsable collectivités à la SAFER</li> </ul> <p><b>Moyens techniques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Information du marché foncier via vigifoncier</li> <li>- Enquêtes terrain, études d'impact agricoles réalisées par les Chambres d'Agriculture</li> <li>- Recueil de promesses de vente</li> <li>- Réalisation et gestion temporaire de réserves foncières</li> <li>- Partage de compétences</li> </ul> <p><b>Moyens financiers :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Recherche d'autres financements</li> </ul>
<b>Indicateur(s) de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- part de l'activité liée au développement rural sur l'activité de la Safer (indicateur 3.1.1*1)</li> <li>- surfaces rétrocédées en faveur du développement rural (indicateur 3.1.1*1)</li> <li>- surfaces réorientées dans un intérêt général public vers des usages non agricoles (indicateur 3.1.1*1)</li> <li>- nombre de promesses de vente (indicateur 3.1.1*2)</li> <li>- nombre de conventions d'étude et/ou de réserve foncière (indicateur 3.1.1*3)</li> </ul>

Indicateur 3.1.1*1		Référence nationale	Situation de référence moyenne annuelle 2007-2012	Objectif	Année 2015	Année 2016	Cumul 2015-2016
	Part du Chiffre d'affaires de la Safer dans le développement durable des territoires ruraux	100%	100%	100%	100% (13,9%) 	<b>100%</b> <b>(8.33%) (*)</b> 	100% (11.11%)
	Surfaces rétrocedées pour le développement durable des territoires ruraux / Total des surfaces rétrocedées	7,1%	5%	5%	7.97% 	<b>6.56%</b> 	7.24%
	Surfaces réorientées dans un intérêt général public vers des usages non agricoles / Total des surfaces rétrocedées	4,3%	-	3% (maxi)	6.78% (avec LGV)  1,85% (sans LGV) 	<b>6.51%</b> (avec LGV)  <b>2.30%</b> (sans LGV) 	6.64% (avec LGV) 2.08% (sans LGV)

Indicateur 3.1.1*2		Référence nationale	Situation de référence moyenne annuelle 2007-2012	Objectif	Année 2015	Année 2016	Cumul 2015-2016
	Nombre de recueils de promesses de vente pour les collectivités	-	10	10	7 	7 	14

Indicateur 3.1.1*3		Référence nationale	Situation de référence moyenne annuelle 2007-2012	Objectif	Année 2015	Année 2016	Moyenne 2015-2016
	Nombre de conventions	-	160	160	114 	<b>111</b> 	113
	Dont conventions de veille foncière	-	110	110	104 	<b>94</b> 	99

### **Résultats de l'année 2016 – Commentaires :**

(\*) Toutes les opérations de la Safer (agricoles, forestières, environnementales ...) contribuent au développement durable des territoires ruraux de la région Bretagne. Les rétrocessions codifiées strictement en développement rural des territoires (rétrocession LGV) représentent en 2016 : 8,33 % du chiffre d'affaires global.

Le dépassement de l'objectif de 3% maxi de surfaces réorientées dans un intérêt général public vers un usage non agricole ne peut être imputé à la Safer car il s'agit de la mise en œuvre par la Safer Bretagne de décisions prises par l'Etat, la Région Bretagne et les départements bretons de réaliser la ligne à grande vitesse ferroviaire.

Sans les rétrocessions liées à la LGV ce critère est respecté.

Les partenariats sont importants et efficaces avec les collectivités territoriales même si on observe une contraction du marché (conventions, surveillance) liée probablement à une réduction des dotations des collectivités publiques ainsi qu'à la fusion des collectivités dans le cadre de la loi NOTRe.

Mission n°3	<b>Mission de développement durable des territoires ruraux</b>
Enjeu n°3.1	<b>Participer au développement durable des territoires ruraux</b>
Action 3.1.2	<b>Faciliter l'implantation de porteurs de projet en milieu rural</b>

Indicateurs de contexte		National (2012)	Région 2012	Source
	Taux de commune en zone de revitalisation (ZRR)		39%	10%

<b>Public concerné</b>	Tout public
<b>Objectif général</b>	Contribuer à l'implantation de projets privés approuvés par les collectivités publiques et contribuant au développement durable des zones rurales.
<b>Descriptif de l'action</b>	<p>Mobiliser les moyens permettant de favoriser le volet foncier du développement durable des territoires ruraux notamment par les actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-favoriser l'implantation de porteurs de projets répondants aux objectifs de l'art L 111-2 du CRPM</li> <li>-être en veille des attentes des collectivités et de la Société</li> <li>-informer les collectivités sur les projets ruraux soumis à la Safer</li> <li>-mettre en relation les collectivités et les porteurs de projet</li> <li>-étudier la faisabilité des projets retenus</li> <li>-assurer la médiation et la négociation foncière nécessaire à la réussite du projet</li> <li>-permettre à la Safer de constituer des stocks anticipés garantis pour faciliter la réalisation du projet, les compensations nécessaires et les éventuelles restructurations des exploitations voisines</li> <li>-proposer et favoriser le maintien de l'utilisation des terres agricoles par la location éventuellement en CMD si le porteur peut en avoir un besoin ultérieur</li> <li>-rechercher la complémentarité entre implantation d'un projet en milieu rural et préservation de la vocation des terres agricoles</li> <li>-faciliter la compensation foncière ou les échanges en vue d'une restructuration des exploitations environnantes</li> <li>-associer des partenaires en vue de réunir l'ensemble des compétences pour l'émergence et la réussite des projets</li> <li>-lors d'une rétrocession à un porteur de projet, adapter le cahier des charges au projet dans sa durée</li> </ul>
<b>Principaux Partenaires</b>	Collectivités locales Chambres d'Agriculture, Chambres de commerce et d'Industrie Organismes de conseil (géomètres, experts,...)
<b>Moyens Humains, Techniques et Financiers</b>	<p><b>Moyens humains :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- équipes opérationnelles de la Safer</li> <li>- apports spécifiques de Mme Nathalie HELDENBERGH, responsable collectivités à la SAFER &amp; de Mme Valérie LATAPIE-BRIAND médiatrice foncier</li> </ul> <p><b>Moyens techniques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Enquêtes terrain en vue d'acquisitions éventuelles</li> <li>- Négociation et médiation</li> <li>- Réalisation de réserves foncières</li> <li>- Gestion temporaire des réserves</li> <li>- Partage de compétences</li> </ul> <p><b>Moyens financiers :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Recherche d'autres financements</li> </ul>
<b>Indicateur(s) de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- nombre de rétrocessions mixtes (agri + réorientation) par rapport au nombre total des rétrocessions en réorientation (indicateur 3.1.2*1)</li> <li>- surfaces maintenues à usage agricole dans des rétrocessions mixtes (indicateur 3.1.2*1)</li> </ul>

Indicateur 3.121*1		Référence nationale	Situation de référence moyenne annuelle 2007-2012	Objectif	Année 2015	Année 2016	Cumul 2015-2016
	Nombre d'opérations à finalité mixte / Nombre total des réorientations vers un intérêt privé non agricole	-	80%	80%	74 % 	<b>41%</b> 	57%
	Surfaces maintenues à usage agricole dans les opérations à finalité mixte	-	100 Ha	140 Ha	45 Ha 	<b>50 Ha</b> 	95 Ha
	Nombre de rétrocessions de biens ruraux (hors résidentiel) en zone de revitalisation rurale (ZRR) / Nombre total des rétrocessions de biens ruraux	-	-	2%	6.06% 	<b>16.67%</b>	7.6%

### Résultats de l'année 2016 – Commentaires :

Le nombre de rétrocession à finalité mixte est très faible : 29 et représente une faible surface : 65 Ha.

Sur ces 65 Ha rétrocedés vers un intérêt privé non agricole, 50 Ha ont conservé un usage agricole.

Mission n°4	<b>Mission de transparence du marché foncier</b>
Enjeu n°4.1	<b>Assurer l'observation foncière, la veille et la transparence du marchés et des procédures</b>
Action 4.1.1	<b>Développer et déployer la compétence de la SAFER en matière d'observation foncière, contrôle et veille foncière</b>

<b>Public concerné</b>	Services de l'État, Collectivités, EPF, OPA, CDPENAF
<b>Objectif général</b>	Conserver une présence forte de la Safer sur le marché foncier pour jouer pleinement son rôle d'observation et de contrôle. Diffuser la connaissance de ce marché auprès des collectivités et autres partenaires. Contribuer à l'évaluation et au suivi de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers
<b>Descriptif de l'action</b>	Mobiliser l'ensemble des moyens favorisant le développement des missions de veille et d'observation foncière de la Safer et notamment : -poursuivre le déploiement de Vigifoncier sur l'ensemble du territoire -informer les services de l'État des tendances du marché foncier constatées sur leur territoire de délégation -informer les OPA des tendances du marché foncier constatées sur leur territoire -informer les collectivités des tendances du marché foncier constatées sur leur territoire -mettre en évidence la qualité et la finesse des observations conduites par la Safer -présenter une restitution cartographiée à des échelles différentes de ces observations -caractériser et quantifier les tendances lourdes et notamment la consommation des terres agricoles -croiser les données disponibles des services de l'État avec les données Safer -participer à la réflexion au sein de groupes de travail (CDPENAF...)
<b>Principaux Partenaires</b>	Services de l'État (DRAAF, DREAL, ...) Collectivités locales (service aménagement) Chambres d'Agriculture (Régionale et Départementales)
<b>Moyens Humains, Techniques et Financiers</b>	<b>Moyens humains :</b> - équipes opérationnelles de la Safer - apports spécifiques de Mme Nathalie HELDENBERGH, responsable collectivités à la SAFER  <b>Moyens techniques :</b> - enquêtes terrain - outil de gestion cartographique - bases de données - publications, diffusion des notifications aux partenaires  <b>Moyens financiers :</b> - financement de l'intervention de la Safer et des partenaires par convention avec les collectivités et les services de l'Etat - recherche d'autres financements
<b>Indicateur(s) de réalisation</b>	- taux de prise de marché de la Safer sur le marché global - taux de prise de marché de la Safer sur le marché préemptable - nombre de conventions Vigifoncier - taux de couverture du territoire par conventionnement Vigifoncier - nombre de conventions avec les services de l'État

Indicateur 3.1.2*1		Référence nationale	Situation de référence moyenne annuelle 2007-2012	Objectif (en hectares)	Année 2015	Année 2016	Cumul 2015-2016
	Taux de prise de part de marché de la SAFER sur le marché total	15.3%	15%	15%	10.73% 	<b>11.82%</b> 	11.28%
	Taux de prise de marché de la SAFER sur le marché accessible	27%	20%	20%	18.93% 	<b>16.71%</b> 	17.72%
	Nbre de communes sous convention de veille foncière	7 735 Au 31.12.12	500	650	715 	<b>748</b> 	732 (moyenne)

### Résultats de l'année 2016 – Commentaires :

L'activité 2016 de la Safer Bretagne est importante malgré une crise importante dans les filières d'élevage.

Plus de 50% des communes bretonnes sont couvertes par une veille foncière de leur territoire avec la Safer Bretagne.

Mission n°4	<b>Mission de transparence du marché foncier</b>
Enjeu n°4.1	<b>Assurer l'observation foncière, la veille et la transparence du marchés et des procédures</b>
Action 4.1.2	<b>Poursuivre l'action de la Safer en faveur de la transparence du marché foncier</b>

<b>Public concerné</b>	Tout public (Etat, collectivités, syndicats agricoles, particuliers)
<b>Objectif général</b>	Maintenir un haut niveau de qualité dans la transmission des DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner), le respect des procédures et la transparence de l'instruction de l'ensemble des dossiers de la Safer
<b>Descriptif de l'action</b>	<p>Mobiliser l'ensemble des moyens d'accroître l'action de la Safer en faveur de la transparence du marché et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- communiquer sur la diffusion des DIA à l'ensemble des syndicats agricoles représentatifs, collectivités ...</li> <li>- valoriser la transparence des procédures de la Safer</li> <li>- montrer l'importance de ces procédures pour un traitement équitable des candidatures et une connaissance par tous des décisions de la Safer</li> <li>- rappeler que l'obligation de notifier est la 1ère étape de la transparence</li> <li>- expliquer le mécanisme et les motivations de la préemption et notamment la préemption en révision du prix</li> <li>- mettre en œuvre le droit de préemption chaque fois que nécessaire</li> <li>- expliquer l'intérêt de l'ouverture du droit de préemption aux mutations de droits sociaux</li> <li>- poursuivre et renforcer les échanges avec : <ul style="list-style-type: none"> <li>* la profession agricole</li> <li>* les notaires</li> </ul> </li> </ul>
<b>Principaux Partenaires</b>	<p>Services de l'État Chambres d'Agriculture Syndicats Agricoles Collectivités Notaires</p>
<b>Moyens Humains, Techniques et Financiers</b>	<p><b>Moyens humains :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- équipes opérationnelles de la Safer</li> <li>- service notification : Mmes Sophie LE GUEN et Nathalie CONSTANT</li> </ul> <p><b>Moyens techniques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rencontres régulières avec la profession et les partenaires de la SAFER</li> <li>- Rencontres avec le notariat</li> <li>- Développer les moyens de communication (site internet, lettre d'information, articles dans la presse...)</li> </ul>
<b>Indicateur(s) de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- nombre de contentieux intentés par des candidats non retenus perdus par la Safer par rapport au nombre total de candidatures instruites</li> <li>- proportion de contentieux perdus par la Safer</li> <li>- proportion d'avis défavorables émis par les Commissaires du Gouvernement sur l'ensemble des dossiers présentés</li> <li>- nombre de rencontres</li> </ul>

	Situation de référence 31.12.2012	Objectif	Année 2015	Année 2016	Cumul 2015-2016	
Nombre d'avis défavorables des commissaires du gouvernement sur les opérations :						
<b>Indicateur 4.1.2*1</b>	Préemptions simples	1	0	6 	2 	8
	Préemptions avec révision de prix	1	0	0 	1 	0
	Acquisition (>75 000 €)	0	0	0 	0 	0
	Rétrocessions	1	0	2 	2 	4
	Conventions	0	0	0 	0 	0

### Résultats de l'année 2016 – Commentaires :

Les avis défavorables des commissaires du gouvernement sont très exceptionnels car un dialogue d'alerte et d'échange préalable d'informations sur les dossiers est mis en œuvre.

## Annexes

- **Synthèse des critères du PPAS**
- **Danielle EVEN : L'installation reste notre priorité – Terra 27 janvier 2017**
- **La Safer n'empêche pas, elle permet ! – Emmanuel HYEST Terra 16 décembre 2016**
- **Autorisation d'exploiter le foncier : de nouvelles règles régionales à connaître – Terra 9 septembre 2016**

## Synthèse des critères du PPAS

Mission	Enjeu	Action	Indicateurs	Référence nationale 2012	Référence moyenne annuelle Safer Bretagne (2007-2012)	Objectif du PPAS	Bilan Safer 2015	Bilan Safer 2016
1	1.1.	1.1.1	Nbre de 1ères installations	1158	78	90	101	114
1	1.1.	1.1.1	dont nbre de DJA (bénéficiaires des aides)	280	30	30	63	79
1	1.1.	1.1.1	dont nbre de hors cadre familiaux	691	38	40	47	39
1	1.1.	1.1.1	dont nbre de certifiés en agriculture biologique	130	20	20	25	43
1	1.1.	1.1.1	Surface rétrocedée en faveur des 1ère installations / total des surfaces rétrocedées pour la mission agricole (hors maintien de	31%	30%	30%	37,36%	51,87%
1	1.1.	1.1.1	Surface rétrocedée en faveur de l'installation / total de surfaces rétrocedées pour la mission agricole	41,20%	42%	42%	46,45%	57,41%
1	1.1.	1.1.1	Nbre de dossiers d'IL			50	34	22
1	1.1.	1.1.1	Surface totale IL			500 Ha	671 Ha	1008 Ha
1	1.1.	1.1.2	Nbre d'agrandissements	3988	180	180	210	195
1	1.1.	1.1.2	dont agrandissements sur les 5 premières années d'installation	327	20	20	35	50
1	1.1.	1.1.2	dont agrandissements avec engagement de transmission pour l'installation	204	10	10	37	15
1	1.1.	1.1.2	Surface rétrocedée en faveur agrandissement / surface rétrocedée totale sur la mission agricole (hors maintien des fermiers e	49,80%	45%	45%	36,67%	33,87%
1	1.1.	1.1.3	Nbre de remaniements	2441	170	170	199	169
1	1.2.	1.2.1	Surface rétrocedée dans le cadre d'un remaniement	4185	300	300 Ha	629 Ha	346 Ha
1	1.3.	1.3.1	Nbre de projets accompagnés en AB	336	20	20	66	85
1	1.3.	1.3.1	Surfaces rétrocedées en faveur de l'AB / totale des surfaces rétrocedées pour la mission agricole	4,70%	7%	8%	13,02%	17,02%
1	1.3.	1.3.1	Nbre de projets accompagnés en circuits courts	119	10	10	63	89
1	1.4.	1.4.1	Nbre de rétrocessions en matière agricole / nombre total de rétrocessions (toutes missions)	80,30%	86%	85%	88,47%	90,36%
1	1.4.	1.4.1	Surface rétrocedée en matière agricole / total des surfaces rétrocedées (toutes missions)	83,10%	90%	90%	88,79%	92,25%
1	1.5.	1.5.1	Nombre de rétrocessions en matière forestière / totale des rétrocessions	5,40%	0,20%	1%	1,17%	1,81%
1	1.5.	1.5.1	Surface rétrocedées en matière forestière / total des surfaces rétrocedées	7,80%	0,50%	1%	0,86%	0,89%
2	2.1.	2.1.1	Surface rétrocedée en matière environnementale à usage agricole / total des surfaces rétrocedées		2%	2%	0,17%	2,93%
2	2.1.	2.1.1	dont part des rétrocessions environnementales impliquant la reconquête de l'usage agricole		0,50%	0,50%	0,00%	0,00%
2	2.1.	2.1.1	dont part des rétrocessions environnementales impliquant le maintien de l'usage agricole		1,50%	1,50%	5,96%	78,12%
2	2.1.	2.1.1	Retrocessions de terres agricoles a fin de contribuer aux objectifs de la directive nitrates et plan algues vertes			2	87,72%	73,29%
2	2.2.	2.2.1	Nombre de rétrocessions en faveur de la protection de la biodiversité / nombre total de rétrocessions		90%	90%	88,80%	93,00%
2	2.2.	2.2.1	dont nombre de rétrocessions avec cahier des charges spécifiques biodiversité			3	3	0
2	2.2.	2.2.1	Surface rétrocedée en faveur de la protection de la biodiversité / Total des surfaces rétrocedées			90%	91,14%	94,51%
2	2.2.	2.2.1	dont surfaces rétrocedées avec cahier des charges spécifiques biodiversité			20 Ha	103 Ha 26 a 44 ca	0
2	2.2.	2.2.2	Nombre de rétrocessions en faveur de la protection de la qualité de l'eau		10	8	8	17
2	2.2.	2.2.2	Surface rétrocedée en faveur de la protection de la qualité de l'eau			40	28 Ha 10	137 Ha 38
3	3.1.	3.1.1	Part du CA de la Safer en faveur du développement des territoires	100%	100%	100%	100% (13,9%)	100% (8,33%)
3	3.1.	3.1.1	Surfaces rétrocedées en faveur du développement durable des territoires ruraux / total des surfaces rétrocedées	7,10%	5%	5%	7,97%	6,56%
3	3.1.	3.1.1	Surfaces rétrocedées pour le développement durable des territoires ruraux / Total des surfaces rétrocedées	4,10%		3%	6,78 % (avec LGV)	6,51% (avec LGV)
3	3.1.	3.1.1	Nombre de recueil de PV pour les collectivités		10	10	7	7
3	3.1.	3.1.1	Nombre de conventions		180	180	114	111
3	3.1.	3.1.1	dont conventions de veille foncière		110	110	104	94
3	3.1.	3.1.2	Nombre d'opérations à finalité mixte / nombre total des réorientations vers un intérêt privé non agricole		80%	80%	74%	41%
3	3.1.	3.1.2	Surface maintenue à usage agricole dans les opérations à finalité mixte		100	140 Ha	45 Ha	50 Ha
3	3.1.	3.1.2	Nombre de rétrocessions de biens ruraux en ZRR / nombre total de rétrocessions de biens ruraux			2%	6,06%	16,67%
4	4.1	4.1.1	Taux de prise de parts de marché de la Safer sur le marché total	16,30%	15%	15%	10,73%	11,82%
4	4.1	4.1.1	Taux de prise de parts de marché de la Safer sur le marché accessible	27%	20%	20%	18,93%	16,71%
4	4.1	4.1.1	Nbre de communes sous veille foncière	7735	500	650	715	748
4	4.1	4.1.2	Nbre d'avis défavorables du CG sur préemptions simples		1	0	6	2
4	4.1	4.1.2	Nbre d'avis défavorables du CG sur préemptions avec révision de prix		1	0	0	0
4	4.1	4.1.2	Nbre d'avis défavorables du CG sur acquisitions > 75 000 €		0	0	0	0
4	4.1	4.1.2	Nbre d'avis défavorable du CG sur rétrocessions		1	0	2	2
4	4.1	4.1.2	Nbre d'avis défavorable du CG sur conventions		0	0	0	0

→ **Accueil**  
Tel. 02 23 48 25 85→ **Site internet**  
http://terra.reussir.fr→ **Courriel**  
terra@reussir.fr→ **Rédaction****Directeur de la rédaction** : Jean Dubé  
j.dube@reussir.fr / Tel. 02 23 48 25 50**Rédacteur en chef** : Paul Jegat  
p.jegat@reussir.fr / Tel. 02 23 48 25 82**Secrétaire de rédaction** : Audrey Dibet  
a.dibet@reussir.fr / Tel. 09 54 55 64 58**Rédaction Côtes d'Armor**  
Emmanuelle Le Corre  
e.lecorre@reussir.fr / Tel. 02 96 79 22 39**Rédaction Finistère**  
Chantal Pape  
c.pape@reussir.fr / Tel. 02 98 25 14 48**Rédaction Ille et Vilaine**  
Arnaud Marlet  
a.marlet@reussir.fr / Tel. 02 23 48 25 76**Rédaction Morbihan**  
Claire Le Clève  
c.leclève@reussir.fr / Tel. 02 97 46 22 68**Rédaction Vidéo**  
Hélène Bonneau  
h.bonneau@reussir.fr / Tel. 02 90 52 00 63→ **Abonnement**Camille Michelot  
c.michelot.terra@orange.fr  
Tel. 02 23 48 25 85 / Fax 02 23 48 25 86→ **Annonces légales**Marie-Pierre Le Garff / Lilia Bernicot  
legale.bretagne@reussir.fr  
Tel. 02 97 46 22 68 / Fax 02 97 46 22 88→ **Publicité**Christelle Garnier  
c.garnier@reussir.fr  
Tel. : 06 73 43 49 85 / Fax : 02 23 48 25 86Philippe Héron  
p.heron@reussir.fr  
Tel. : 06 85 72 05 39 - Fax : 02 31 52 04 73→ **Petites annonces**Camille Michelot  
c.michelot.terra@orange.fr  
Tel. 02 23 48 25 85 / Fax 02 23 48 25 86→ **Composition**Jeanine Dehoux  
j.dehoux@reussir.fr / Tel. 02 23 48 25 80Patricia Juet  
p.juet@reussir.fr / Tel. 02 97 46 32 26Christine Le Déan  
c.ledean@reussir.fr / Tel. 02 97 46 22 67→ **Directeur de la publication** : Loïc Guines→ **Directeur de la rédaction** : Jean Dubé  
j.dube@reussir.fr Tel 02 23 48 25 50→ **Editeur** : SAS Soppab - Rennes→ **N° commission paritaire** : 0317 T 87928→ **ISSN** : édition 22 : 1779-0808 ;  
édition 35 : 1779-0816 ; édition 56 :  
1779-0964 ; édition 29 : 1950-8476→ **Imprimeur** : IPS - Fouilloÿ (80)→ **Annonces légales et judiciaires** :  
TerrAgricultures de Bretagne est habilitée à publier  
les annonces légales dans les départements  
suivants :  
Ille et Vilaine (Arrêté du 22 décembre 2015);  
Côtes d'Armor (Arrêté du 23 décembre 2015);  
Finistère (Arrêté du 28 décembre 2015);  
Morbihan (Arrêté du 29 décembre 2015).*Les travaux réalisés par les chambres d'agriculture ou  
leurs partenaires bénéficient du soutien financier de :  
Conseil Régional de Bretagne, Conseils départemen-  
taux des Côtes d'Armor, du Finistère, d'Ille & Vilaine,  
du Morbihan, Etat, CASDAR, Europe.*

## L'installation reste notre priorité !

La crise est là et bien là dans la plupart des productions et en particulier en élevage. Personne - pratiquement - ne le conteste. Mais, même si chacun a sa façon de le dire ou de le montrer, l'agriculture reste un métier d'avenir. Chaque année des centaines de personnes frappent aux portes de chambres d'agriculture de Bretagne avec ce désir d'entrer en agriculture. Cette année, ils ont été

plus de 500 nouveaux agriculteurs à concrétiser leur installation en Bretagne. Elles et ils sont passionnés, motivés. Ils représentent un sang neuf, des projets, de l'énergie et de l'innovation pour demain.

Ce ne sont ni des "sur-hommes" ni des inconscients ! Ce sont des femmes et des hommes de tous âges, sortis d'une licence professionnelle, des publics en reconversion... Ils sont filles et fils d'exploitants, ou non. Mais ils portent des projets sérieux, dans les filières lait (50 %), porcs (7 %), volailles (8 %), vaches allaitantes (10 %), mais aussi maraîchage, caprins, équins, plantes aromatiques, pain et toute la diversité que recouvre l'agriculture. Ce sont de beaux projets, qui tiennent la route ! Chacun doit s'en féliciter parce qu'un métier qui ne se renouvelle pas est un métier qui meurt.

Notre travail est de les accompagner, d'être des facilitateurs. Nous devons les aider à sécuriser leur projet, et les armer pour affronter ce nouveau contexte de volatilité des prix. Parce qu'au delà de la technique, de l'économie de l'exploitation, le chef d'entreprise doit être en capacité de comprendre le contexte macroéconomique pour bâtir sa stratégie. Il doit faire ses propres choix, réfléchir ses investissements, choisir ses partenaires, organiser le travail, manager et parfois savoir déléguer...

L'accompagnement proposé par les chambres d'agriculture et leurs partenaires JA (CFPPA, Civam et GAB), soutenus par l'État et la Région, du Point Accueil Installation au dispositif de conseil et de formation 3P, est un véritable dispositif de professionnalisation. Nous le portons comme un gage de réussite de la vie professionnelle de ces nouveaux agriculteurs. Il comprend la formation, la réalisation de stages, la compréhension des systèmes d'exploitation agricoles, en Bretagne, et dans le contexte européen et international...

La période post-installation ne doit surtout pas être négligée. Nous proposons des suivis individuels ou collectifs. Cette période de quatre à cinq ans après l'installation est déterminante dans la consolidation et la sécurisation du projet. Il s'agit de bien prendre en main l'outil de production, mais aussi de lutter contre l'isolement, contre l'individualisme, en continuant à se former en participant à des groupes. Nous croyons dans la dimension collective. C'est elle qui aidera la profession à se sortir de l'ornière, à progresser ensemble dans la solidarité, en gardant l'humain au cœur des projets, et en gardant la priorité à l'installation.

**Danielle Even**Présidente de la chambre  
d'agriculture des Côtes d'Armor

## sommaire

18/114

# X > 476 installations

"La Bretagne dénombre 476 installations aidées en 2016, contre 392 en 2015. On revient à un niveau d'installations important, pas vu depuis 2009-2010, qui montre que la jeunesse est toujours demandeuse", a dévoilé Danielle Even, vice-présidente de la chambre régionale d'agriculture de Bretagne, le 20 janvier. 36 % sont des installations hors cadre Familial et 24 % sont réalisées en bio (18 % en 2015). Un quart des nouveaux installés sont des Femmes. L'âge à l'installation (29,8 ans en moyenne en 2016) continue de croître, de même que le niveau de formation (40 % de BTS). Sur l'année, 1 700 contacts ont été pris aux points accueil installation du réseau breton porté par les chambres d'agriculture.

**Emmanuel Hyst**Président  
de la FNSafer

**La Safer  
n'empêche  
pas, elle  
permet !**

Terra a rencontré Emmanuel Hyst, le président de la Fédération nationale des Safer, quelques jours avant le congrès annuel de cette organisation les 15 et 16 décembre à Brest (29). Crise agricole, contexte électoral, réforme de l'organisation territoriale et de la gouvernance, les sujets d'actualité ne manquent pas pour la FNSafer. Entretien sans faux fuyant avec son président.

Entretien réalisé le 30 novembre 2016 avant la décision de censure du conseil constitutionnel communiquée le 8 décembre.

→ L'année 2016 qui se termine a été caractérisée par la répétition de crises dans beaucoup de secteurs agricoles. Ressentez-vous ces crises dans l'activité des Safer au quotidien ?

Emmanuel Hyst. En fait, nous sommes assez surpris de ne pas ressentir d'influence directe liée à la crise. Les prix du foncier restent élevés, la demande demeure élevée. Néanmoins, l'offre se contracte, mais cette contraction est plus liée à la crise économique générale qu'aux difficultés agricoles. Par contre, depuis la crise, notamment en élevage laitier, les cédants ont des difficultés à trouver des repreneurs pour leurs exploitations laitières. On a une sur-valorisation de certaines exploitations d'élevage. Si l'on veut que des jeunes s'installent en reprenant des exploitations, il faut qu'ils aient un minimum de compétitivité. S'il y a trop de matériel, il peut toujours être revendu. Mais, si il y a trop de bâtiment, on ne peut pas s'en séparer. Ce qui explique, en partie, le surcoût. Dans d'autres secteurs d'activités, le repreneur ne paie que les bâtiments dont il a besoin. L'investissement est aujourd'hui trop lourd par rapport à la rentabilité.

Quel est le retour sur investissement ? Il faudra bien sûr trouver de nouvelles formes de portage du foncier tout en s'assurant qu'elles permettent à l'exploitant de conserver la maîtrise des décisions.

Le groupe Safer est extrêmement vigilant sur l'accompagnement des exploitants qui seraient amenés à vendre une partie de leur foncier pour se "refaire" de la trésorerie, ou pour améliorer leur situation et ré-accéder à l'emprunt. Nous essayons d'anticiper le plus possible, nous étudions toutes pistes possibles avec des apporteurs de capitaux pour que l'exploitant puisse continuer à exploiter les terres ainsi vendues. Notre objectif est que l'exploitant en difficulté puisse rembourser ses créanciers et qu'il se refinance tout en restant exploitant. Pour l'instant, ces cas restent encore peu nombreux. Mais nous ne sommes qu'en décembre. L'hiver sera long.

→ La crise aura-t-elle un impact sur le marché foncier ?

E.H. Probablement pas. D'une part, les taux d'intérêt restent très bas. D'autre part la demande des agriculteurs mais aussi des investisseurs extérieurs reste importante. Ce qui est paradoxal, c'est que le secteur agricole est en crise, alors que si on se projette dans l'avenir, à trente ou cinquante ans, il est certain que l'économie autour de l'agriculture et de la production agricole va fonctionner car il faudra nourrir de plus en plus d'êtres humains. Donc l'agriculture est un secteur d'avenir. Par conséquent, il y a dans la période de crise actuelle un véritable enjeu autour de la régulation.

→ L'augmentation de la taille des exploitations, est une constante depuis des années...

E.H. Oui mais on assiste à un changement. Il était utile qu'un certain nombre d'exploitations s'agrandissent. Si bien que depuis les années 50, on a assisté à une adaptation des exploitations. L'agrandissement était accessible à tous. Ceux qui voulaient rester agriculteur avaient accès au marché foncier. Mais depuis quatre ou cinq ans, le modèle d'agrandissement n'est plus parcellaire : il s'agit maintenant de reprises d'exploitation complètes par des personnes morales (sociétés) déjà propriétaires d'exploitation importantes. La moyenne de la taille des exploitations cache aujourd'hui des disparités énormes. Il ne faut plus regarder la moyenne mais l'écart type ! La masse des agriculteurs performants et modernisés n'a plus accès à l'agrandissement du fait de montages juridiques ou du montant des reprises. Et là, on est en train de fragiliser de façon significative le modèle agricole familial.

La régulation se faisait jusque-là par le contrôle des structures. Mais, le modèle social utilisé, permet de passer outre toutes les règles établies et admises par la profession, les filières, les collectivités territoriales et même l'État. Le modèle sociétal reste en soi un bon modèle. Mais il a été détourné et ne correspond plus au modèle promu équilibré. On assiste à une concentration excessive des exploitations et à une augmentation des prix qui remet en cause la pérennité de l'agriculture.

→ **Que faudrait-il faire ?**

E.H. Via ces montages sociétaires, il n'y a plus de transparence. Aujourd'hui de plus en plus de foncier est détenu par des sociétés qui quelquefois sont des sociétés de capitaux. On arrive à un accaparement des terres aussi en France. On parle d'exploitations de mille hectares ou plus, pas forcément d'ailleurs détenues par des étrangers,... et même plutôt détenues à la marge par des étrangers !

Ce système opaque ne permet plus de savoir qui détient réellement les capitaux. C'est un phénomène relativement nouveau, qui s'accélère très rapidement, et qui pourrait modifier de manière profonde et définitive le paysage de l'agriculture française s'il n'est pas limité. Il pourrait remettre en cause la typologie du modèle agricole familial plébiscité par les agriculteurs et par la société française dans son ensemble.

→ **Peut-on encore alors maintenir une agriculture familiale ?**

E.H. Il faut se donner les moyens de réussir. C'est la seule solution pour maintenir les filières dans certains secteurs. À l'échelle d'un pays, construire son modèle d'alimentation sur un modèle financier fait courir un vrai risque. À l'échelle du territoire, beaucoup de filières n'existeraient pas s'il n'y avait pas des femmes et des hommes derrière ! Il suffit de faire le parallèle entre la valeur ajoutée et le nombre d'actifs sur un département : plus il y a de personnes, plus il y a de valeur ajoutée. Un exemple, c'est la filière lait à Comté qui permet en plus, le développement du tourisme local. L'agrandissement systématique est-il encore la solution ou peut-on avoir des modèles liés à la valorisation et à la valeur ajoutée ?

→ **Les Safer sont actuellement confrontées à une évolution d'organisation demandée par le législateur. Le congrès de Brest va y consacrer un temps important. Quelle gouvernance mettez-vous en place ?**

E.H. La loi d'avenir de 2014 a inscrit le fait que les Safer devaient être sur le périmètre de leur région administrative. La loi Notre a modifié le périmètre des régions et l'on doit passer désormais de 25 Safer à 16. La gouvernance mise en place comprendra trois collèges, celui des OPA avec l'obligation de la parité à raison de 30 % minimum, celui des collectivités territoriales, et celui des autres utilisateurs des territoires. Le conseil d'administration sera limité à 24 personnes. Les territoires des Safer seront plus importants mais, j'espère que les prises de décision resteront locales, que les comités techniques auront davantage de poids. Pour l'agriculteur, cela ne changera rien. Les règles de fonctionnement n'ont pas changé. Cette évolution permettra toutefois d'harmoniser sans uniformiser les pratiques des Safer.

Sur la transparence des comptes, il y avait déjà totale transparence. La mise en place d'une comptabilité analytique nous permettra notamment de démontrer le temps passé à la mission de service public, qui n'est pas forcément bien estimée.

→ **Le ministre de l'agriculture viendra clore les travaux du congrès de la FNSafer à Brest. Quelle est la demande la plus urgente que vous aimeriez qu'il entende ?**

E.H. Le financement des Safer tout d'abord. Il faut continuer de prendre en compte toutes les missions de service public qui ne peuvent être rémunérées par le marché, et second point œuvrer dans le sens de la régulation pour toutes les personnes quel que soit leur statut, personnes physiques ou personnes morales. C'est une question d'équité essentielle pour l'avenir.

→ **Une législature politique se termine. Quel bilan en tirez-vous pour la Safer ?**

E.H. Le ministre de l'agriculture a mis en place un vrai volet foncier dans la loi d'avenir, ce qui n'avait pas été le cas depuis longtemps, avec des améliorations et des adaptations. Les Safer ont vu leurs prérogatives renforcées dans ce cadre. Il n'y a pas eu de débat politique sur ces sujets. Personne n'a imaginé, cette fois, faire disparaître les Safer ! Il serait d'ailleurs paradoxal de ne plus avoir d'outils de régulation sur le foncier, alors qu'il y a une demande forte dans le domaine des finances par exemple ! Un outil de régulation, ce n'est pas un outil qui empêche mais un outil qui permet. La Safer permet le développement de l'agriculture, elle ne l'empêche pas. Mais, il reste un pan important qui n'a pas été suffisamment traité par cette loi d'avenir : celui des sociétés. Il est indispensable d'élaborer une vraie loi foncière, adaptée à la situation actuelle, avec le même courage que celui dans les années 60, sans quoi la priorité à l'installation restera lettre morte.

On assiste à une concentration excessive des exploitations et à une augmentation des prix qui remet en cause la pérennité de l'agriculture

La moyenne de la taille des exploitations cache aujourd'hui des disparités énormes

# Autorisation d'exploiter le foncier : de nouvelles

En application des dispositions de la loi d'avenir du 13 octobre 2014, le contrôle des structures est désormais régionalisé. Le schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA), établi par un arrêté préfectoral du 28 juin 2016, est applicable depuis le 1<sup>er</sup> juillet dernier et se substitue aux quatre schémas départementaux.

Ces nouveautés sont importantes à connaître, car le SDREA marque l'entrée en vigueur de nouvelles orientations, d'un nouveau seuil de contrôle et de nouvelles priorités pour la délivrance des autorisations préalables d'exploiter en matière d'installation, agrandissement ou réunion d'exploitations. Par ailleurs, les modalités de demande d'autorisation sont modifiées.

## Une construction encadrée

Le cadre national de la loi a fortement contraint la construction du schéma régional des structures. Un des principaux reproches de notre région d'élevage est un contrôle à minima des prises de participation sociétaire. La boîte à outils se retrouve aussi très amoindrie : l'encadrement des possibilités de refus d'autorisation d'exploiter, l'autorisation conditionnelle notamment pour l'installation n'est plus possible.

Aussi les responsables professionnels de la FRSEA, des JA et des chambres d'agriculture, malgré ce contexte national contraint, ont multiplié les réunions en 2015 et 2016 pour construire ensemble des propositions. Les objectifs des responsables, comme Patrick Fauvel de la FRSEA, Laurent Kerlir pour les chambres d'agriculture et Freddy Faucheu pour les JA, ont été de conserver une gestion concertée du foncier par les membres de la CDOA, de réduire les iniquités constatées sur les expériences des précédents sché-



> Le contrôle des structures : un outil nécessaire pour l'installation d'agriculteurs, la consolidation d'exploitations ainsi que l'aménagement du parcellaire.

mas départementaux. Les propositions d'ordre de priorité et de croisement de critères économiques avec des critères de distance et de taux d'activité en sont notamment le fruit.

## Des orientations guides

Le SDREA vise à conserver le nombre d'actifs agricoles, développer les exploitations viables et maintenir l'élevage. Patrick Fauvel, responsable du groupe foncier de la FRSEA Bretagne ajoute : *"Nous avons insisté pour que le SDREA accorde une orientation importante à la restructuration et à l'aménagement parcellaire, pour le maintien de l'élevage en Bretagne, et la préservation du foncier agricole"*.

Le SDREA vise aussi à favoriser l'installation et la transmission des exploitations. À ce sujet, Hervé Le Saint, membre du groupe foncier de la FRSEA Bretagne et en charge des dossiers foncier à la FDSEA du Finistère, remarque que *"la loi d'avenir a fait passer l'installation d'une priorité absolue, à une priorité principale, car on doit pouvoir effectivement, sur une même opération foncière et selon les cas, installer et restructurer ou conforter les exploitations voisines, mais le rôle des membres de*

*la CDOA est encadré par le SDREA, laissant peu de place à des marges d'appréciation"*.

Enfin, le SDREA entend promouvoir des systèmes plus économes en intrants, encourager l'agriculture biologique et concourir à la qualité de l'eau.

## Un seuil de surface abaissé

Le SDREA réduit à 20 ha en polyculture élevage (contre 45 à 50 ha auparavant, suivant les départements), le seuil de surface pour le contrôle des installations, agrandissements ou réunions d'exploitations, au-delà de ce seuil. Des équivalences de surfaces sont établies pour les élevages hors-sol et les cultures spécialisées. Patrick Fauvel explique que *"il y a eu une quasi unanimité de la profession pour considérer que l'abaissement du seuil de contrôle était nécessaire, voire équitable, pour contrôler au mieux l'utilisation du foncier agricole"*.

## Un ordre de priorité pour départager

L'ordre des priorités du SDREA est le paramètre essentiel pour départager les demandeurs concurrents et délivrer des autorisations d'exploiter.

# règles régionales à connaître

Dans l'ordre, le SDREA prévoit les priorités suivantes :

- 1 /** Préserver de graves atteintes, les exploitations des preneurs en place ;
- 2 /** Favoriser la restructuration du parcellaire par l'octroi de parcelles de proximité ou de liaison ;
- 3 /** Favoriser la réinstallation d'agriculteur ayant perdu plus de deux tiers de leur exploitation, sans en être les initiateurs
- 4 /** Permettre d'une part l'installation du conjoint poursuivant l'exploitation, d'autre part l'installation des agriculteurs, y compris progressive, exerçant à titre exclusif ou principal ;
- 5 /** Favoriser des exploitants afin de respecter leurs obligations en zones de captages d'eau soumises à contraintes environnementales (ZSCE) ;
- 6 /** Compenser des surfaces d'exploitations perdues ;
- 7 /** Attribuer des parcelles enclavées ;
- 8 /** Consolider des exploitations pour assurer leur viabilité ;
- 9 /** Autoriser les agrandissements ou réunions d'exploitations ;
- 10 /** Autoriser enfin les autres cas d'installation.

S'agissant de la priorité 4 sur l'installation, Damien Blanchard, responsable foncier des Jeunes Agriculteurs de Bretagne, tient à rappeler que *"tous les jeunes doivent anticiper leurs projets. Il faut prendre contact avec le point accueil installation au moins un an avant de s'installer, afin d'avoir le temps de bien réfléchir à son projet, de réaliser les formations et accompagnements et de réaliser toutes les démarches nécessaires comme celles des autorisations d'exploiter"*.

## Un indicateur utile de dimension économique

Au sein de ces dix priorités, des sous priorités sont établies, pour départager les demandeurs concernés. Parmi les critères retenus, pour départager les demandes, le SDREA a établi un indicateur de dimension économique (IDE) pour comparer les exploitations, en tenant compte du

nombre d'actifs. Les exploitations sont évaluées d'après un indicateur économique standard, par productions. L'exploitation viable est en outre définie selon cet indicateur, ainsi que les agrandissements excessifs.

Hervé Le Saint juge que *"cet indicateur de dimension économique est utile, car auparavant seule la dimension foncière et les coefficients de pondération, appliqués aux productions hors sol ou aux cultures spécialisées (légumières notamment), réglaient les ordres de priorités, créant des incompréhensions entre productions et ainsi des inégalités pour accéder au foncier"*. Et Patrick Fauvel d'ajouter : *"mais la dimension économique ne pouvait être le seul élément pour départager des candidats concernés par un même ordre de priorité, ainsi d'autres critères seront pris en compte tels le maintien de l'élevage assuré par le demandeur, le caractère exclusif de son activité agricole, la distance d'éloigne-*

*ment de son siège d'exploitation, la confortation du plan d'épandage des exploitants non assujettis au traitement et même le maintien de l'exploitation cédée en mode biologique"*.

## Une clause de revoyure dans un an

*"Le SDREA est tout neuf, fruit de nombreuses réunions avec l'administration, les chambres d'agriculture, les syndicats agricoles, les propriétaires fonciers, dans un délai contraint et dans le cadre d'une loi rigide. Chacun a émis des craintes, des oppositions, sur telles ou telles dispositions, dans un cadre où tout est écrit"*, conclut Patrick Fauvel. Aussi ajoute-t-il : *"Nous avons demandé à ce que dans un an nous nous revoyions, pour faire l'inventaire des problèmes soulevés dans son application et du nombre d'installations pour vérifier la cohérence du dispositif"*.

**Dominique Molina,**  
pour la FRSEA Bretagne,

La dimension économique ne pouvait être le seul élément pour départager des candidats concernés par un même ordre de priorité



> Patrick Fauvel, agriculteur dans les Côtes d'Armor et responsable régional FRSEA Bretagne en charge du dossier contrôle des structures.

## Procédure à suivre pour une demande d'autorisation d'exploiter

Chacun peut consulter le SDREA sur le site Internet de la direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt : [www.draaf.bretagne-agriculture.gouv.fr](http://www.draaf.bretagne-agriculture.gouv.fr) sous la rubrique "productions et filières/exploitations/contrôle des structures", lequel renvoie sur chaque site des préfectures de Bretagne. Le nouveau formulaire de demande d'autorisation d'exploiter est disponible sur tous ces sites.

Les décisions sont à présent de la compétence du préfet de région, mais les demandes seront toujours adressées à la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) concernée, qui les instruira.

La CDOA, pourra être consultée, en amont de la décision préfectorale régionale, dans le cas des situations pouvant donner lieu à refus d'exploiter (candidatures concurrentes, preneur en place prioritaire, baisse du nombre d'actifs).

Des candidatures concurrentes peuvent être déposées jusqu'à une date indiquée dans la publicité réglementaire réalisée, sur le site Internet de chaque préfecture départementale, à la rubrique "publicité foncière réglementaire", et en mairie. Cette date limite pour le dépôt des candidatures concurrentes est fixée à la date de dépôt du premier dossier complet + 60 jours. "Ainsi, désormais, il est important que chacun se rende régulièrement sur le site de sa préfecture à la page dédiée au contrôle des structures, pour prendre connaissance des mouvements foncier, sur sa commune" rappelle Hervé Le Saint. Pour lui, cela est important car "le délai de concurrence est court et les dossiers ne sont évoqués en CDOA que s'il y a concurrence, car logiquement si pas de concurrence pas de possibilité de refus !".





11 MAI 2017

PREFET DE LA RÉGION BRETAGNE

Rennes, le -5 MAI 2017

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt**

Commissaire du gouvernement agriculture auprès de la SAFER

Service Régional d'Economie  
des Filières Agricoles et Agroalimentaires  
Affaire suivie par : Florence BRON  
Tél : 02 99 28 22 15  
Fax : 02 99 28 21 96  
florence.bron@agriculture.gouv.fr

Monsieur le Président de la SAFER  
4 ter, rue de Luzel  
22 015 SAINT BRIEUC cedx

Objet : Compte-rendu annuel 2017 relatif au programme pluriannuel d'activité de la SAFER (PPAS)

Monsieur le Président,

Vous m'avez transmis le bilan 2016 du programme pluriannuel d'activité de la SAFER 2015-2021.

Ce bilan montre une très bonne appropriation par la SAFER des missions définies à l'article L141-1 du code rural et de la pêche maritime.

En particulier, la SAFER Bretagne réalise un nombre important de premières installations d'agriculteurs (114), dont 38 % d'installation en agriculture biologique et 34 % hors cadre familial, et porte une attention particulière aux restructurations parcellaires.

Des efforts notables ont été portés sur la question environnementale avec 73 % des terres rétrocédées permettant de contribuer aux objectifs de la directive nitrates et du plan « algues vertes ».

La SAFER poursuit sa mission de transparence des marchés fonciers, avec notamment plus de 50 % des communes bretonnes sous convention de veille foncière de leur territoire. Elle contribue également à trouver un équilibre entre les différentes activités concourant au développement en milieu rural.

La tenue d'une comptabilité analytique permettrait une approche en termes d'efficacité de l'action de la SAFER et serait un complément intéressant à ce bilan du PPAS.

Le bilan 2016 du PPAS ne permet pas de dénombrer les opérations de rétrocession ayant fait l'objet d'un cahier des charges. Il serait nécessaire d'effectuer un suivi de leur respect et d'intervenir le cas échéant pour régulariser la situation ou annuler la vente.

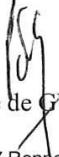
Il serait souhaitable de faire figurer comme indicateur dans l'action « conforter les exploitations agricoles en vue d'assurer leur viabilité » (mission n°1, enjeu n° 1.1) les exploitations qui ont pu dépasser le seuil de viabilité fixé par le Schéma Directeur Régional des Exploitations Agricoles (SDREA) grâce à l'appui de la SAFER.

Une attention particulière devra être portée pour atteindre l'équilibre financier en 2017.

En conséquence, j'émet un avis favorable au bilan 2016 du PPAS de la SAFER Bretagne.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le commissaire du gouvernement agriculture  
auprès de la SAFER de Bretagne,

  
Philippe de GUENIN

DRAAF Bretagne /SREFAA - 15 Avenue de Cucillé - 35047 Rennes Cedex 9





DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES  
PUBLIQUES DES CÔTES D'ARMOR

Pôle gestion fiscale

17, rue de la gare – CS 82366

22000 SAINT BRIEUC

Mél : [ddfip22.gestionfiscale@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:ddfip22.gestionfiscale@dgfip.finances.gouv.fr)

Saint-Brieuc, le 9 mai 2017

**Monsieur le Président de la SAFER  
Bretagne  
4 ter rue LUZEL**

**22015 SAINT-BRIEUC CEDEX**

Affaire suivie par : *17-125*

Anne COUSSY - 02 96 77 21 50

Commissaire Adjoint du Gouvernement Finances

Mél : [anne.coussy@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:anne.coussy@dgfip.finances.gouv.fr)

**Objet** : Compte-rendu annuel 2017 relatif au programme pluriannuel d'activité de la SAFER (PPAS)

Monsieur le Président,

Vous m'avez transmis le bilan 2016 du programme pluriannuel d'activité de la SAFER 2015-2021.

Ce bilan montre une très bonne appropriation par la SAFER des missions définies à l'article L141-1 du code rural et de la pêche maritime.

En particulier, la SAFER Bretagne réalise un nombre important de premières installations d'agriculteurs (114), dont 38 % d'installation en agriculture biologique et 34 % hors cadre familial, et porte une attention particulière aux restructurations parcellaires.

Des efforts notables ont été portés sur la question environnementale avec 73 % des terres rétrocédées permettant de contribuer aux objectifs de la directive nitrate et du plan « algues vertes ».

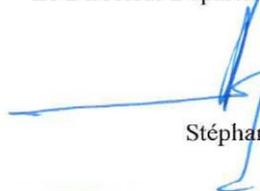
La SAFER poursuit sa mission de transparence des marchés fonciers, avec notamment plus de 50 % des communes bretonnes sous convention de veille foncière de leur territoire. Elle contribue également à trouver un équilibre entre les différentes activités concourant au développement en milieu rural.

La tenue d'une comptabilité analytique permettrait une approche en termes d'efficacité de l'action de la SAFER et serait un complément intéressant à ce bilan du PPAS. Le bilan 2016 du PPAS ne permet pas de dénombrer les opérations de rétrocession ayant fait l'objet d'un cahier des charges. Il serait nécessaire d'effectuer un suivi de leur respect et d'intervenir le cas échéant pour régulariser la situation ou annuler la vente. Il serait souhaitable de faire figurer comme indicateur dans l'action « conforter les exploitations agricoles en vue d'assurer leur viabilité » (mission n°1, enjeu n° 1.1) les exploitations qui ont pu dépasser le seuil de viabilité fixé par le Schéma Directeur Régional des Exploitations Agricoles (SDREA) grâce à l'appui de la SAFER. Une attention particulière devra être portée pour atteindre l'équilibre financier en 2017.

En conséquence, j'émet un avis favorable au bilan 2016 du PPAS de la SAFER Bretagne.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Directeur Départemental des Finances Publiques

  
Stéphane HALBIQUE

  
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES